

## Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) s'est réunie pour sa 31<sup>e</sup> session à Erevan (Arménie), les 10 et 11 octobre 2015, sous la présidence de M. Mankeur Ndiaye, ministre des Affaires étrangères du Sénégal et ministre des Sénégalais de l'étranger.

### Cérémonie solennelle d'ouverture

- **Discours du Président de la République d'Arménie**

Le président de la République d'Arménie ouvre la Conférence ministérielle en exprimant sa fierté d'accueillir la famille francophone et de mettre à l'honneur la culture francophone. Il adresse ses félicitations à la Secrétaire générale pour son action depuis sa prise de fonction et l'encourage à poursuivre le travail mené par son prédécesseur. Évoquant les relations séculaires très fortes entretenues par l'Arménie avec plusieurs pays membres de la Francophonie, il rappelle que le français était, il y a un millénaire, la langue de la correspondance officielle et de l'art de la Cilicie, royaume arménien étendu sur les rives de la Méditerranée. Il affirme que l'Arménie met aujourd'hui résolument en œuvre les engagements pris à la suite de son adhésion à l'OIF pour diffuser et approfondir le français, tout en renforçant ces liens historiques et en développant de nouveaux liens au sein de la Francophonie. Mettant l'accent sur les crises et les menaces qui surgissent sur la scène internationale, il souligne le rôle unificateur que revêtent les organisations internationales et régionales en soulignant que le thème proposé par l'Arménie pour cette 32<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle, à savoir « la paix, la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle dans l'espace francophone », se fonde sur sa conviction que la tolérance peut contribuer à surmonter les difficultés alors que l'intolérance conduit à des crises, des conflits, voire au génocide. Il apprécie vivement les marques de solidarité avec le peuple arménien exprimées par la Secrétaire générale lors des commémorations du centenaire du Génocide arménien. Convaincu que seule la conjugaison des efforts permettra la prévention de tels crimes et la sauvegarde des valeurs universelles, il propose d'autres domaines dans lesquels les États et gouvernements pourraient agir de concert, tels que la protection des droits humains, la migration, la protection de l'environnement, les questions liées au développement économique et à la jeunesse. Il souligne tout particulièrement la problématique des changements climatiques, qui relève d'une responsabilité collective, persuadé que la communauté francophone apportera sa contribution au succès de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties sur le Climat, qui se tiendra à Paris. En souhaitant des travaux fructueux à la Conférence, le Président de la République déclare qu'en organisant cette conférence à Erevan, trois ans après l'adhésion de l'Arménie en tant que membre à part entière de l'OIF, son pays souhaite réaffirmer son attachement à l'OIF et à la Francophonie, synonyme de culture, d'un état d'esprit et d'une communauté de valeurs.

- **Discours de la Secrétaire générale de la Francophonie**

Évoquant un lieu chargé de mémoire qu'elle qualifie de symbole du triomphe de la force, de la fierté et du courage d'un peuple qui a su renaître à lui-même et au monde, et qui accueille les plus hautes instances de la Francophonie avec une générosité, un sens profond de

l'engagement et une volonté permanente d'aller de l'avant, la Secrétaire générale remercie chaleureusement le Président de la République ainsi que le peuple arménien pour leur accueil et pour tout ce que l'Arménie apporte à la Francophonie. S'adressant pour la première fois aux États et gouvernements membres dans le cadre d'une conférence ministérielle, elle exprime le sentiment de richesse ressenti les premières semaines de son mandat, parmi les acteurs de la Francophonie et au cœur des programmes, face aux compétences rassemblées, aux expertises rencontrées dans nombre de domaines, mais aussi à l'énergie et au militantisme sans réserve constatés au sein de l'OIF, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de l'Agence universitaire de la Francophonie, de l'Association internationale des maires francophones, de l'Université Senghor d'Alexandrie, de TV5Monde ainsi que des Conférences des ministres de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports des États et gouvernements de la Francophonie. Elle rend également hommage à la ferveur des acteurs des réseaux institutionnels et professionnels, des réseaux de femmes et de jeunes, et au sein des organisations non gouvernementales et de la société civile. Elle assure aller systématiquement, au cours de ses déplacements, à la rencontre de ces forces vives, agissantes et citoyennes, qui permettent de mieux connaître et comprendre les réalités et les enjeux de terrain. Elle pense particulièrement aux centaines de femmes, d'hommes et de jeunes qu'elle a, depuis janvier, rencontrés et écoutés en Guinée, au Cameroun, au Mali, au Gabon, au Canada, au Québec, au Nouveau Brunswick, en Fédération Wallonie Bruxelles et au Sénégal, soulignant leur volonté, leur ingéniosité et leur créativité mais aussi leur courage et leur dignité face, parfois, à des conditions de vie précaires. Elle réitère sa détermination à faire que la Francophonie puisse tracer des voies nouvelles, ouvrir des perspectives nouvelles, mettre en œuvre des solutions nouvelles dans un contexte international marqué par les turbulences, les menaces et les défis qui, chaque jour, concernent la Francophonie dans sa diversité et la disparité de son espace.

Dans ce contexte, il est attendu de la Francophonie, non seulement qu'elle pousse plus loin encore la solidarité et qu'elle rassemble et fédère ses différents acteurs, mais aussi qu'elle aille à la rencontre de nouveaux partenaires, notamment privés, et à la recherche de nouveaux financements, et qu'elle s'affirme comme un partenaire incontournable de l'ONU et des autres grandes organisations internationales ou régionales. Cette diplomatie active, guidée par la nécessité de mettre en œuvre des stratégies multi-partenariales, l'a conduite à avoir plusieurs entretiens de travail avec le Secrétaire général des Nations unies, les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les hauts responsables des agences onusiennes ou d'institutions internationales, mais aussi à mobiliser les représentants du monde de l'entreprise et du secteur privé, notamment lors de la Conférence de Montréal ou du 4<sup>e</sup> Forum New York Africa à Libreville.

Il est également attendu de la Francophonie qu'elle parle d'une même voix, qu'elle soit un véritable groupe de pression et qu'elle fasse entendre un plaidoyer vigoureux, fondé sur les valeurs et les principes en partage, dans les enceintes où s'élaborent et se prennent les grandes décisions qui engagent l'avenir de la planète. La Secrétaire générale a souhaité s'associer directement à ce plaidoyer, en participant à toutes les concertations ministérielles francophones organisées en marge des grands rendez-vous internationaux, et en délivrant le message de la Francophonie : en mars, à New York, à l'Assemblée générale des Nations unies, 20 ans après la Conférence de Beijing sur les femmes ; en mai, à Incheon, lors du Forum mondial de l'Éducation ; en juillet, à Addis-Abeba, à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement ; en septembre, à Berlin, à l'invitation de la chancelière Angela Merkel pour un dialogue des femmes, préparatoire à la Conférence du G7 ; et enfin à nouveau aux Nations unies, à l'occasion du Sommet spécial sur le développement durable pour l'après 2015 et de la 70<sup>e</sup> Assemblée générale. Elle rappelle la mobilisation de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable pour qu'un accord ambitieux et satisfaisant pour tous soit atteint lors de la CdP 21 sur les changements climatiques, en relevant que les urgences du monde sont celles de la Francophonie et vice-versa. Il revient donc à la Francophonie de sensibiliser et mobiliser sans relâche la communauté internationale, comme elle l'a fait au moment où la pandémie Ebola affectait durement la Guinée et les pays avoisinants, et comme

elle le fait en faveur du renforcement de la force multinationale mixte constituée par le Niger, le Cameroun, le Tchad, le Bénin et le Nigéria pour combattre Boko Haram. Il lui appartient également de faire en sorte que le dossier brûlant des flux migratoires soit appréhendé dans toutes ses manifestations – réfugiés politiques, migrants économiques, personnes déplacées ou déportées – et dans toutes ses dimensions, notamment Sud-Sud, les pays du Sud n'étant pas seulement des pays de départ, mais aussi d'accueil, avec les déséquilibres économiques, sociaux et sanitaires engendrés dans des contextes déjà fragiles ; ces pays, qui n'ont pas de politiques de quotas, mériteraient, eux aussi, d'être entendus et soutenus. Citant les mots de l'écrivain malien Amadou Hampâté Bâ : « Notre siècle est l'un des plus terrifiants. Les sages de tous les temps ont souhaité ne pas être d'une pareille époque qui est celle durant laquelle le BIEN n'est pas séduisant, le MAL n'est pas repoussant, la VÉRITÉ n'a pas d'effet, le MENSonge n'a point de méfaits. Le contemporain vit dans la peine et dans l'inquiétude. », elle appelle les francophones à agir pour éradiquer les causes de ces migrations tragiques, intolérables et indignes, et à être force d'innovation. Pour ce faire, en plus des programmes traditionnels, il lui semble indispensable de poser, sans attendre, des gestes nouveaux et forts, afin de mettre en œuvre les engagements adoptés par la communauté internationale en 2015, avec pour horizon 2030, en reflétant la détermination à redonner confiance aux populations les plus vulnérables des pays membres de la Francophonie et à redonner des raisons d'espérer à la jeunesse et à lui offrir, très vite, d'autres choix que l'exode du désespoir ou l'embrigadement par des mafieux qui se présentent sous le masque de la religion.

Au titre des actions à prendre, la Secrétaire générale souligne l'accès de toutes et de tous à une éducation et une formation de qualité tout au long de la vie, en notant que malgré les progrès accomplis, les résultats ne sont pas encore à la hauteur de l'enjeu, et se réjouit de la création de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation, à Dakar. Elle mentionne également l'accès à des emplois dignes, porteurs de croissance et créateurs de richesses. Pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'entreprendre, d'innover, d'être les architectes de leur propre vie, elle rappelle que l'une de ses priorités a été la mise en place, dans le cadre de la stratégie économique, d'un programme d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises et d'industries, PME et PMI. Il ciblera pour commencer le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal, la République démocratique du Congo, le Gabon, mais aussi l'océan Indien, notamment Madagascar, avant de rayonner au niveau régional. Elle remercie les gouvernements du Canada, du Niger, du Gabon, du Cameroun et du Sénégal qui ont apporté au programme une contribution financière exceptionnelle, permettant de susciter l'intérêt des bailleurs internationaux. Évoquant les prises de pouvoir par la force et les attaques portées à la démocratie, à l'État de droit, aux droits et aux libertés fondamentales condamnés par les textes de référence de la Francophonie, notamment la Déclaration de Bamako, elle en appelle à l'exemplarité, comme ligne de conduite, comme ambition et comme idéal, en soulignant combien la Francophonie peut apporter et partager en se mobilisant et en agissant ensemble.

- **Discours du Ministre des Affaires étrangères d'Arménie**

Le Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie, M. Edward Nalbandian, réitère l'honneur d'accueillir à Erevan cette importante réunion des instances de la Francophonie en soulignant que la présence de plusieurs dizaines de ministres et Chefs de délégations des 80 États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie, provenant des cinq continents, revêt un caractère exceptionnel pour l'Arménie. Il exprime une pensée particulière pour le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie au moment de la formation du projet, qui l'a accompagné, avec toute sa bienveillance. Il exprime l'attachement profond de l'Arménie à la Francophonie, vaste espace de solidarité et de coopération uni autour la langue française, des valeurs communes universelles – la paix, la démocratie et le respect des droits de l'Homme, tout en réaffirmant la place que son pays a toujours occupée dans l'histoire, au carrefour des civilisations, entre l'occident et l'orient, au point de rencontre des différentes cultures. Il rappelle ainsi sa vocation à être une terre de tolérance, respectueuse de l'autre, ouverte aux relations entre les hommes et les peuples et éprise du dialogue entre les

cultures et les civilisations. Il importait à l'Arménie de célébrer l'engagement sans faille de la Francophonie en faveur de la diversité culturelle et linguistique, qui porte en elle la richesse des cultures et des langues des pays et peuples qui la composent, et de réitérer son engagement et sa présence active dans les travaux des instances de l'OIF et lors des événements importants de la Francophonie. Il salue en outre le renforcement des liens entre l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et le parlement arménien ainsi que le développement de la coopération décentralisée francophone par l'intermédiaire de l'Association internationale des Maires Francophone, qui a tenu sa 31<sup>e</sup> assemblée générale à Erevan, et la participation accrue des Universités arméniennes au sein de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Au plan culturel, il rappelle que la saison de la Francophonie en Arménie, avec ses centaines de manifestations culturelles et éducatives francophones, est devenue un événement phare de la vie culturelle arménienne. En 2015, près de 450 manifestations auront été organisées à Erevan et dans toutes les régions d'Arménie. Par ailleurs, l'Arménie a accru ses relations avec les États et gouvernements membres de la Francophonie. Il témoigne, à travers ces réalisations, de l'ancrage de la Francophonie dans son pays, convaincu que l'organisation de cette conférence ministérielle constituera une étape importante pour renforcer le partenariat entre l'Arménie et la Francophonie. Il exprime sa confiance dans la capacité de la Francophonie à affirmer ses positions face aux défis majeurs auxquels ses membres sont confrontés et souhaite plein succès aux travaux. Il adresse ses remerciements à la Secrétaire générale ainsi qu'à ses collègues, pour leur précieux soutien dans l'organisation de la Conférence.

- **Discours du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie**

Le Président de la Conférence ministérielle exprime sa profonde gratitude aux autorités arméniennes pour l'accueil, l'hospitalité et les marques d'attention dont les délégations ont fait l'objet depuis leur arrivée à Erevan ainsi que pour les dispositions prises pour le bon déroulement des travaux. Il relève qu'en proposant d'accueillir cette session, trois ans seulement après son admission en qualité de membre de plein droit, l'Arménie réaffirme une fois de plus son engagement au service de la Francophonie. Il salue la présence à la cérémonie d'ouverture du Président de la République à qui il transmet les amitiés du président de la République du Sénégal, Président en exercice du Sommet, et souhaite la bienvenue aux chefs de délégation du Costa Rica, du Mexique et du Kosovo, qui se joignent pour la première fois aux instances en qualité d'observateurs ; il déclare que l'élargissement de la famille francophone traduit l'attractivité de l'Organisation, qui représente aujourd'hui 15% des échanges économiques mondiaux et est devenue un vecteur de solidarité et de développement ainsi qu'un acteur de poids sur la scène internationale. Revenant sur le thème du Sommet de Dakar, consacré aux jeunes et aux femmes, vecteurs de paix et acteurs de développement, il rappelle que les débats riches et fructueux qui avaient marqué les travaux avaient permis aux chefs d'État et de gouvernement de donner des orientations claires et de prendre des mesures concrètes, consignées dans la Déclaration de Dakar. Les documents adoptés lors de ce Sommet constituent des cadres de référence et d'orientation de l'action collective de la Francophonie : le Cadre stratégique de la Francophonie pour la période 2015-2022, à partir duquel l'OIF et les opérateurs ont élaboré une première programmation quadriennale ; la Stratégie Jeunesse, qui insiste notamment sur la mobilité et le renforcement des capacités des jeunes ainsi que la valorisation de leurs connaissances ; la Stratégie économique, qui témoigne du renforcement de la dimension économique de la Francophonie. A cet égard, le Sénégal a décidé d'accompagner l'Organisation dans la réalisation de grands programmes, comme le projet de création d'incubateurs des technologies de l'information et de la communication, par une contribution de 1,5 millions d'euros. Par ailleurs, le Forum économique de la Francophonie, organisé en marge du Sommet de Dakar, a permis d'échanger sur l'émergence d'un espace économique francophone viable dans une économie globalisée et de formuler des recommandations concrètes. Le Président de la CMF se réjouit de la tenue de la deuxième édition le 27 octobre à Paris. Il rappelle que le Sommet de Dakar a également été l'occasion de rendre hommage au Président Diouf, dont le nom est désormais porté par le Centre international de Conférences de Diamnadio, qui a abrité les travaux du Sommet. Il souligne que par son engagement personnel

durant ses douze années à la tête de la Francophonie, le Secrétaire général a grandement contribué au dynamisme et au rayonnement de l'Organisation. Il réitère à la Secrétaire générale son soutien dans l'accomplissement de sa mission, en saluant son action engagée, et remercie l'ensemble des États et gouvernements membres et des acteurs francophones pour leur contribution déterminante à la réussite du Sommet de Dakar. Il relève que cette CMF est l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route ambitieuse définie à Dakar et de se projeter vers le Sommet d'Antananarivo de 2016. Rappelant le contexte marqué par une grave crise sanitaire liée à l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola dans lequel s'était déroulé le Sommet de Dakar, il évoque l'espoir suscité par l'expérimentation récente d'un vaccin tout en appelant au maintien de la vigilance et en réaffirmant sa solidarité aux pays encore affectés. Il exprime également sa solidarité aux victimes d'attaques terroristes qu'il condamne, affirmant que seule une mobilisation accrue à travers une mutualisation des efforts et des moyens d'action, dans le cadre d'une approche globale, permettra de faire face à ces menaces multiples dont les femmes et les jeunes sont souvent les premières victimes. Il mentionne la promotion du dialogue des cultures comme un levier utile de prévention et de lutte contre l'intolérance, la marginalisation sociale, l'incompréhension mutuelle, le sentiment de haine favorisant la radicalisation et l'extrémisme violents. Il estime que la réponse aux défis de la paix et de la sécurité passe également par la promotion d'une croissance économique inclusive, la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté extrême et le chômage des jeunes, exigeant un renforcement de la coopération et de la solidarité économique. Dans ce contexte, il salue les efforts déployés par la Francophonie pour la promotion et la consolidation de la paix et de la sécurité dans l'espace francophone. Après la Conférence internationale d'Addis-Abeba, en juillet, marquée par la conclusion d'un accord sur le financement du développement, puis l'adoption, en septembre à New York, d'un nouveau Programme de développement durable pour les quinze prochaines années s'appuyant sur 17 objectifs globaux, la Conférence de Paris sur le climat représentera un rendez-vous majeur pour lequel les pays doivent rester mobilisés afin de parvenir à un accord universel et ambitieux, à la hauteur du défi climatique. Il évoque dans cette perspective la co-organisation, les 11 et 12 septembre 2015, à Dakar, par l'AIMF et le gouvernement sénégalais, d'un séminaire sur le thème « les pays du Sud face aux enjeux du changement climatique », dont les résultats ont été présentés sous forme d'un document d'orientation au chef de l'État du Sénégal, qui a instruit de le remettre à la CMF et à la Secrétaire générale en guise de contribution des collectivités locales à cet enjeu majeur de la planète. Il conclut en encourageant la Francophonie à faire entendre sa voix sur tous les enjeux globaux, y compris la crise migratoire, et en appelant ses membres à continuer d'être des défenseurs engagés de la Francophonie et de ses valeurs de paix, de solidarité, de démocratie, de promotion des droits de l'Homme et de respect de la diversité culturelle et linguistique.

## **1. Ouverture des travaux**

### **1.1. Allocution d'ouverture du Président de la CMF**

Au nom de la Conférence, le Président renouvelle l'expression de sa gratitude aux autorités arméniennes et salue la Secrétaire générale Michaëlle Jean, que les chefs d'État et de gouvernement ont portée à la tête de l'Organisation. Il souhaite la bienvenue au Costa Rica, au Kosovo et au Mexique, qui prennent part pour la première fois aux travaux après leur adhésion comme observateurs. Il remercie l'ensemble des délégations pour l'aide apportée à l'organisation du Sommet de Dakar. Il rappelle ensuite que, suivant l'usage, le bureau de la Conférence, installé sous la présidence du Sénégal, est reconduit, avec Djibouti, le Niger et les Seychelles comme vice-présidents, et le Canada Nouveau-Brunswick comme rapporteur.

### **1.2. Adoption du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

La CMF adopte le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement de ses travaux.

### 1.3. Adoption du projet de rapport de la 30<sup>e</sup> session de la CMF

La CMF adopte le projet de rapport de sa 30<sup>e</sup> session, tenue à Dakar les 26 et 27 novembre 2014.

## 2. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)

En prélude à cette 31<sup>e</sup> session de la CMF, la Secrétaire générale rend compte des travaux de la session du CPF tenue la veille ainsi que des sessions réunies au cours de l'année écoulée. Elle précise que le CPF s'est réuni à trois reprises depuis le XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie et la 30<sup>e</sup> session de la CMF, organisés en novembre 2014 à Dakar, et que les relevés des décisions de ces trois sessions (30 mars, 3 juillet, et 9 octobre 2015), témoignent de la densité des échanges qui, compte tenu du contexte particulièrement troublé dans plusieurs pays de l'espace francophone, ont porté en grande partie sur les questions politiques et diplomatiques.

Évoquant tout d'abord les pays ayant fait l'objet d'une attention particulière, elle indique que le CPF demeure profondément préoccupé par la situation humanitaire et sécuritaire en République centrafricaine (RCA), où des violences communautaires meurtrières continuent de se perpétuer. Il a maintes fois exhorté les protagonistes nationaux à œuvrer pleinement au retour à la stabilité en mettant en application les accords conclus ; il a aussi appelé la communauté internationale à intensifier sa mobilisation, et notamment son appui financier, pour le règlement de cette crise. Au Burundi, où l'annonce de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat et les circonstances entourant son élection ont créé un climat de tension, la Secrétaire générale estime que la crise, marquée par des violences récurrentes, présente des risques pour la sous-région, toujours fragilisée. C'est pour disposer d'une analyse approfondie de la situation qu'elle a désigné M. Pascal Couchepin, ancien président de la Confédération suisse, comme envoyé spécial pour la région des Grands lacs. Elle signale que, vu la situation particulièrement critique ayant prévalu durant la période électorale, le Conseil permanent avait, lors de sa session du 3 juillet, adopté une résolution mettant le Burundi sous observation. Elle ajoute que le CPF a aussi porté attention à deux États observateurs : la Thaïlande, suspendue des Instances de la Francophonie depuis juin 2014, à la suite du coup d'État du 22 mai 2014, et l'Ukraine, toujours confrontée aux risques d'un conflit armé majeur dans l'Est du territoire, pour le règlement duquel le CPF continue d'appeler à la mise en œuvre des accords de Minsk. Évoquant l'évolution de la situation au Mali, la Secrétaire générale informe la Conférence que le CPF a salué la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation par tous les protagonistes maliens intervenue le 20 juin 2015 et souhaité sa pleine mise en œuvre en vue du retour complet à l'ordre constitutionnel et à la stabilité sur l'ensemble du territoire. Il reste néanmoins préoccupé par les hostilités sporadiques dans la région de Kidal, qui mettent à mal les termes d'un accord difficilement acquis. Il a par ailleurs salué le règlement de la crise au Burkina Faso, occasionnée par le coup d'État manqué du 16 septembre 2015, se félicitant du rétablissement des institutions de la transition et de la reprise du processus devant conduire le plus rapidement possible à des élections présidentielle et législatives.

Poursuivant son exposé, la Secrétaire générale fait observer que l'année 2015 a été marquée par un calendrier électoral chargé et que l'OIF a déployé plusieurs missions d'information et de contacts dans le cadre de l'accompagnement de ces scrutins. Leurs conclusions montrent, en dépit des manquements parfois constatés, des avancées progressives dans l'appropriation des processus électoraux par plusieurs pays, qui sont pour elle des signes encourageants quant à l'enracinement de la démocratie dans l'espace francophone. Elle note que d'autres importants rendez-vous électoraux, dont les enjeux seront cruciaux, sont engagés ou se tiendront dans les quinze prochains mois. Considérant que ces étapes sont essentielles pour une vie politique apaisée, le Conseil permanent a exprimé le vœu qu'elles se tiennent de façon libre, transparente et démocratique, et qu'elles contribuent au renforcement de la démocratie et de l'État de droit. D'une manière générale, il a réitéré son appui aux actions de l'OIF en matière de prévention des conflits et de médiation ainsi qu'aux mesures d'accompagnement des processus électoraux, de transition démocratique, de réconciliation ou de consolidation de la paix, dans un contexte

international particulièrement mouvant. Il a systématiquement condamné les actes de terrorisme qui ont touché plusieurs pays membres de l'espace francophone et appelé au renforcement de la coopération internationale pour lutter contre ce fléau. Il a en outre exprimé sa solidarité avec les pays de l'espace francophone qui font face aux mouvements de réfugiés et de migrants.

La Secrétaire générale salue le succès de la concertation ministérielle organisée à l'initiative du Sénégal, le 26 septembre à New York, en marge de la 70<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, de même que celui de la rencontre sur le développement durable et les changements climatiques qu'elle a présidée aux côtés du Président Macky Sall et du Président Boni Yayi, le 28 septembre, également à New York. Elle informe la CMF qu'en référence aux engagements du Sommet de Dakar en faveur des jeunes, elle a souhaité les associer directement, dans le cadre de la campagne *J'ai à cœur ma planète*, à la réflexion de la Francophonie en vue de la Conférence Paris Climat. Elle précise que cette initiative, à laquelle 10 000 jeunes francophones ont participé, a abouti à un *Appel des jeunes* riche en recommandations, qui lui a été remis lors de cet événement à New York et qu'elle s'est engagée à présenter en leur nom devant les chefs d'État et de gouvernement lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Elle souligne le grand intérêt porté à cette conférence par le CPF qui, à deux reprises, a entendu l'adjoint à la représentante de la France pour la CdP21 présenter l'état des négociations et les objectifs de la présidence française ; le CPF a souscrit à l'appel lancé pour la mobilisation de la Francophonie en faveur de la conclusion d'un accord universel, ambitieux et contraignant.

Également dans la continuité du Sommet de Dakar, la Secrétaire générale annonce avoir rendu compte au CPF des actions menées en faveur des femmes. Il lui a paru important que la Francophonie réaffirme à l'ONU la priorité qu'elle accorde au respect et à la réalisation de leurs droits. C'est ainsi que, dans le cadre de la concertation francophone organisée en mars 2015 pour marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Beijing sur les femmes, en marge de la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la Condition de la femme, la Francophonie a adopté une déclaration pour l'autonomisation économique des femmes. Toujours en faveur des femmes et en lien avec les Stratégies économique et jeunesse de la Francophonie, la Secrétaire générale exprime sa reconnaissance aux États et gouvernements qui ont apporté une contribution financière exceptionnelle pour leur mise en œuvre.

A propos des questions économiques, le CPF a encouragé la poursuite des actions visant à renforcer la présence, la concertation et la contribution de la Francophonie lors de grandes négociations internationales et sur les enjeux économiques et financiers mondiaux, notamment le plaidoyer en faveur des pays les plus démunis mené en partenariat avec le Commonwealth en direction du G20. Elle porte à la connaissance des ministres qu'outre sa participation à la 4<sup>e</sup> édition du New York Forum Africa, en août 2015 à Libreville, consacrée au thème *Investir dans l'énergie du continent*, elle a pris part à la 3<sup>e</sup> Conférence sur le financement du développement, en juillet 2015 à Addis-Abeba, au cours de laquelle l'OIF a de nouveau organisé une concertation de haut niveau, qui a abouti à une déclaration commune sur les financements innovants. A cette occasion, l'Organisation a signé la *Déclaration sur les contributions de solidarité pour accélérer la croissance des fonds pour le développement durable* présentée par le Groupe pilote sur les financements innovants. Elle informe en outre la Conférence qu'à la suite du 1<sup>er</sup> Forum économique francophone organisé à Dakar au lendemain du XV<sup>e</sup> Sommet, une deuxième édition se tiendra le 27 octobre 2015 à Paris, sous l'égide de l'OIF et du ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

Au titre des questions de coopération et des questions administratives et financières, elle met en lumière l'action menée pour promouvoir la langue en partage. Elle salue à cet égard le grand succès du 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française, qui s'est tenu à Liège du 20 au 23 juillet 2015 sur le thème de la Francophonie créative et qui, comme la première édition de 2012 à Québec, a mis à l'honneur la langue française et les jeunes francophones et francophiles du monde entier, en mobilisant aussi la société civile. Elle rappelle qu'elle a nommé, le

8 septembre, M. Manu Dibango comme Grand témoin aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio. Elle se réjouit par ailleurs d'avoir eu l'honneur de lancer à Dakar le 5 octobre, aux côtés du Président Macky Sall, le nouvel Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), dans le but de relever le défi d'une éducation inclusive, équitable et de qualité, pour toutes et pour tous.

Parmi les manifestations marquant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pour l'élaboration et la mise en œuvre de laquelle la Francophonie a joué et continue de jouer un rôle d'aiguillon, elle fait part de l'organisation par l'OIF à Bamako, du 19 au 25 novembre 2015, d'un forum sur la diversité culturelle à l'ère du numérique au cours duquel il est prévu de tenir une concertation ministérielle. Elle salue la complémentarité des actions entre l'OIF et les autres acteurs de la Charte de la Francophonie, qui font régulièrement le point sur leurs activités devant le CPF, et se félicite de la richesse des échanges lors de la première réunion du Conseil de coopération qu'elle a présidée. Elle signale l'hommage rendu la veille par le Conseil permanent à M. Bernard Cerquiglini, qui termine son mandat en tant que recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Puis, ayant annoncé que le CPF soumet à la Conférence cinq projets de résolutions, dont trois portent sur les thématiques proposées par l'Arménie, pays hôte de cette session, elle cède la parole au nouvel administrateur de l'OIF, M. Adama Ouane, nommé à cette fonction le 1<sup>er</sup> avril et qu'elle félicite pour le travail accompli au cours de ces six premiers mois.

L'Administrateur de l'OIF assure la CMF de sa motivation à œuvrer à une « Francophonie des solutions » en faveur des populations francophones, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Il insiste sur la confiance et la transparence nécessaires pour remplir les missions de l'Organisation et indique avoir commencé à mettre en œuvre l'ambitieuse feuille de route de la Secrétaire générale, qui engage l'OIF à renforcer la dimension économique et à cibler prioritairement les femmes et les jeunes. Il est d'avis que, tout en contribuant à atteindre les objectifs des quatre missions du Cadre stratégique de la Francophonie, la programmation quadriennale ne doit pas être figée mais plutôt évolutive. C'est ainsi qu'à la suite des annonces de contributions exceptionnelles en faveur du programme de promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat chez les femmes les jeunes, il juge opportun d'élargir en 2016 les ambitions de ce nouveau programme. De manière générale, il estime que l'OIF, en tant qu'actrice des relations internationales, doit prendre en considération les évolutions du monde et de ses membres. Dans ce contexte, la langue française doit rester la principale priorité car elle rime avec créativité et modernité, et avec jeunes générations et innovations, comme l'attestent les conclusions du Forum mondial de la langue française tenu à Liège ; il estime toutefois que l'immense vivier que constitue le capital démographique de la Francophonie risque d'être dilapidé si l'enseignement du français auprès de ses locuteurs primaires n'est pas significativement amélioré. Il convient donc de veiller à la qualité de son apprentissage et à favoriser sa relation avec les langues partenaires, dans le cadre d'un bilinguisme ou d'un multilinguisme convivial. L'Organisation doit aussi continuer à s'investir pour soutenir l'usage du français dans la vie internationale. À cet égard, l'Administrateur fait état de la signature, prévue le jour même avec 17 pays, de mémorandums de partenariat relatifs aux initiatives francophones nationales s'inscrivant dans le cadre du programme *Le français dans les relations internationales*.

Conscient que l'administration, les finances et les ressources humaine de l'OIF doivent être au service du projet et des ambitions de la Francophonie, il fait part de l'objectif prioritaire que lui a confié la Secrétaire générale : mettre en place une véritable culture du résultat, de l'évaluation et de l'audit, intégrée et partagée au quotidien par toute l'Organisation, avec l'appui des parties prenantes à ce processus, notamment la Cour des comptes du Maroc, qu'il remercie pour sa première mission d'audit, effectuée dans un esprit de dialogue. Il annonce que les dispositions nécessaires ont été prises pour la mise en œuvre des dix recommandations formulées dans le rapport relatif à l'année 2014 qui lui a été remis. Il ajoute qu'il veillera également à ce que les sept recommandations formulées en 2013 soient suivies d'effets. Il en va de même des sept

recommandations figurant dans le dernier rapport du contrôleur financier, qui a, au titre de 2014, attiré l'attention sur d'autres risques. Se fondant sur ces rapports, qui confirment sa propre analyse, l'Administrateur a souhaité renforcer l'accompagnement qui sous-tend la réforme du contrôle interne. Il a aussi décidé de simplifier les pratiques administratives et financières, en s'appuyant sur la pratique de l'audit et du contrôle internes pour une gestion plus efficace, l'anticipation et la hiérarchisation des risques. Considérant que la structure organisationnelle de l'OIF est trop fragmentée et trop cloisonnée pour répondre aux efforts d'intégration, de complémentarité, de transversalité et de décentralisation souhaités, il livre en outre un résumé de la nouvelle structure envisagée, qu'il veut axer sur le regroupement des activités pour plus d'impact au service du Cadre stratégique de la Francophonie et de la programmation. Il indique que quatre grandes directions et deux instituts spécialisés joueront un rôle phare dans la mise en œuvre des programmes, tandis que les fonctions d'impulsion, de suivi, d'appui, de gestion administrative et financière, de communication et de plaidoyer seront assurées par trois autres directions. De plus, cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une approche générale de maîtrise des dépenses, en particulier de la masse salariale et des charges de fonctionnement.

Il relève qu'en 2016, l'OIF pourra s'appuyer sur deux nouvelles implantations : l'IFEF, mentionné par la Secrétaire générale, et le Bureau régional de l'OIF pour l'océan Indien (BROI). Il se réjouit de signer l'accord relatif à l'implantation de ce dernier à Antananarivo avec la ministre des Affaires étrangères malgache, en marge de cette session de la CMF. Par ailleurs, à la suite de la signature de l'accord de siège entre l'OIF et le gouvernement du Sénégal, le projet de statuts de l'IFEF est soumis à l'approbation de la Conférence. Il ne doute pas que ce nouvel organe subsidiaire fédèrera toutes les expertises et les bonnes pratiques de l'espace francophone, en complémentarité avec les autres acteurs engagés dans l'Agenda pour l'éducation 2030. Les programmes en matière d'éducation et de formation y seront transférés progressivement d'ici l'automne 2017, notamment l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem) et le programme Écoles et langues nationales (Élan), qui bénéficient de fortes contributions des partenaires de l'OIF et en particulier de l'Agence française de développement.

S'agissant du budget de l'OIF, l'Administrateur se félicite de la reconduction pour 2016 de l'engagement pris par les États et gouvernements membres au Sommet de Dakar concernant l'indexation annuelle de 1,5% de leurs contributions statutaires. Sur cette base, le projet de budget 2016 révisé est établi à 76,976 millions d'euros. Il est supérieur de plus de 4,1 millions d'euros au budget initialement prévu grâce aux annonces de versement de crédits additionnels exceptionnels du Cameroun, du Canada et du Canada-Québec, du Gabon, du Niger et du Sénégal. L'Administrateur espère que l'OIF recevra de nouvelles contributions exceptionnelles au profit du programme phare d'entrepreneuriat, d'innovation et de création d'emplois pour les femmes et les jeunes, et pour la mise en œuvre de la Stratégie économique, de la Stratégie jeunesse, de la Stratégie numérique et de la Politique intégrée de promotion de la langue française. Il appelle toutefois l'attention sur le fait que ce projet de budget est bâti aussi sur un prélèvement sur le fonds de réserve de l'OIF d'un montant s'élevant à 6,1 millions d'euros. Ce montage budgétaire constitue à ses yeux une prise de risques pour l'Organisation. En tant qu'Administrateur, il considère qu'il est de sa responsabilité de reconstituer ce fonds de réserve et de trouver en 2016, avec l'aide des États et gouvernements, de nouveaux financements extérieurs, publics, privés et innovants.

En invitant les délégations à adopter le budget révisé de l'OIF et la résolution portant ouverture des crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2015-2018 de l'OIF au titre de l'année 2016, il rappelle l'importance pour l'Organisation du versement effectif et de l'indexation annuelle des contributions statutaires, qui représentent près de 60% de son budget ordinaire. Bien qu'il mesure les difficultés économiques que traversent plusieurs États et gouvernements membres, il attache néanmoins un très grand prix au règlement des arriérés des contributions statutaires et a fait des propositions à ce sujet aux pays concernés ; il se félicite à cet égard de la reprise des travaux du Groupe sur le barème des contributions statutaires pour suivre ce dossier. Relevant en outre le défi que constitue la baisse continue du montant des contributions

volontaires versées à l'OIF, il insiste sur le fait que ces contributions sont essentielles pour initier des projets et pour inciter d'autres partenaires, y compris les entreprises et les mécènes, à investir dans et pour la Francophonie. Pour conclure, l'Administrateur indique que pour les y inciter davantage, son objectif est précis : atteindre et maintenir un ratio de 80% pour la programmation et 20% pour le fonctionnement.

### **3. Rapport de l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU**

Au nom de M. Driss Jettou, Premier Président de la Cour des comptes du Royaume du Maroc, M. Lahcen Kers, Directeur de l'Audit externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU), présente le rapport d'audit des états financiers de l'OIF ainsi que l'opinion de certification relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014, adressés à l'OIF, le 12 juin 2015 à l'intention de la CMF.

M. Kers relève qu'il s'agit, en application des dispositions de l'article 14.4 du règlement financier de l'OIF, de sa première intervention dans le cadre du mandat confié à la Cour des comptes du Maroc lors de la CMF de Dakar de novembre 2014 pour une durée de quatre ans. Réitérant ses remerciements pour la confiance témoignée à l'égard de son institution, il indique avoir réalisé son audit conformément aux normes internationales en la matière, avec pour objectif de vérifier la régularité des opérations mais aussi d'accompagner l'Organisation dans les efforts d'amélioration de l'efficacité. Dans ce cadre, à la suite de la passation avec la Cour des comptes de la République française, l'Auditeur externe sortant, le 28 janvier 2015, en présence des deux premiers présidents, M. Didier Migaud et M. Driss Jettou, la délégation de la Cour des comptes du Maroc a été reçue le 29 janvier 2015 par la Secrétaire générale de la Francophonie ; toutefois, la lettre de mission ayant été acceptée et signée par la Secrétaire générale le 26 février 2015, la mission intermédiaire qui consiste essentiellement en l'examen des procédures comptables, l'analyse du système d'information et la revue du dispositif de contrôle interne, étape qui permet l'évaluation des risques guidant les travaux lors de la mission finale, n'a pas pu être réalisée. Les conclusions provisoires de l'équipe de six auditeurs intervenue au siège de l'OIF du 4 au 21 mai 2015, ont été officiellement communiquées à la Secrétaire générale le 27 mai 2015 ; les comptes définitifs ont été arrêtés et communiqués à l'Auditeur externe le 28 mai 2015. L'opinion de l'Auditeur externe ainsi que le rapport définitif, ont été adressés le 12 juin 2015, puis le rapport définitif a été présenté et discuté lors de la réunion de la Commission administrative et financière tenue le 24 juin 2015, avant sa transmission au Conseil permanent, réuni à Paris le 3 juillet 2015. Il en ressort que le calendrier d'audit des comptes a été respecté conformément au règlement financier en vigueur en 2014.

Revenant sur les faits significatifs de l'année 2014, M. Kers rappelle que l'exercice 2014 fut une année particulière pour l'OIF : d'abord, une année charnière, dès lors que la programmation 2010-2013 a été élargie à l'année 2014, permettant de finaliser certaines actions de la programmation 2010-2013 et de préparer la nouvelle programmation, approuvée lors du Sommet de Dakar ; ensuite, l'année du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Dakar, qui a débouché sur de plusieurs décisions majeures : l'élection d'un nouveau Secrétaire général, l'adoption du cadre stratégique de la programmation pour la période 2015-2022 et l'adoption du budget quadriennal 2015-2018. De plus, 2014 a aussi été une année de réformes, avec le développement du SIG 2<sup>e</sup> génération, partiellement déployé en 2015, la réforme des mécanismes de contrôle de l'Organisation qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation de sa gestion et qui a abouti à un nouveau règlement financier dont les principaux éléments sont : la suppression du poste de contrôleur financier ; la responsabilisation accrue des ordonnateurs délégués ; la création d'une fonction en charge du contrôle de conformité ; le renforcement de l'audit interne ; et la mise en place d'un comité d'audit. Par ailleurs, M. Kers souligne l'incident informatique, survenu au siège de l'Organisation courant octobre 2014, qui a entraîné la perte d'un nombre important des fichiers sauvegardés sur les serveurs de l'OIF ; le fonctionnement de la sous-direction du budget et des finances a été affecté par cet incident au niveau de la préparation des états financiers de l'Organisation, sans avoir d'impacts sur les comptes de l'exercice 2014.

## Conclusions et recommandations de l'audit des états financiers 2014

S'agissant de l'état des comptes, l'auditeur externe note qu'au 31 décembre 2014, le compte de résultat fait ressortir un solde net positif de 0,4 M€, contre 3,5 M€ en 2013, soit une baisse de 89%. Les soldes nets ont été fortement impactés par l'effet des reprises des provisions constituées les exercices antérieurs, essentiellement au titre des contributions. Ceci concerne spécialement l'exercice 2013 qui a été marqué par des reprises élevées ayant atteint 5,9 M€ contre 1,8 M€ en 2014. L'état de la situation financière au 31 décembre 2014 fait ressortir une trésorerie et équivalents de l'OIF d'un montant de 54,3 M€, en diminution de 6,3% par rapport à 2013. Cette trésorerie est alimentée par le Fonds de prévoyance à hauteur de 22,8 M€, soit 42,1%. Ainsi, les excédents de trésorerie propre à l'OIF au 31 décembre 2014 s'établissent à 31,4 M€, soit l'équivalent de près de 10 mois de contributions statutaires. En dépit de l'augmentation des subventions hors budget d'un montant de 3 M€ en 2014 par rapport à 2013, les produits opérationnels de l'OIF ont enregistré une diminution de 5,8 M€, due essentiellement à la baisse de 4,4 M€ du montant des contributions volontaires, à la diminution de 1,3 M€ du montant des fonds spéciaux et à la réduction des reprises de provisions de 3,2 M€. Au niveau des charges, les dépenses opérationnelles ont diminué en 2014 de 1,2 M€ par rapport à 2013. Malgré cette baisse, il a été constaté une hausse des charges de programmation de près d'un million d'euros et une augmentation de 2,2 M€ des charges de personnel, soit 8,7 % qui s'explique principalement par la passation de 67 contrats de recrutement ainsi que par la hausse des cotisations sociales et les avancements accélérés d'échelons au titre de 2013. Le poids des charges de personnel est passé, entre 2013 et 2014, de 32,9% à 35,2% par rapport aux charges opérationnelles. Comparé au produit des contributions statutaires, ce ratio passe de 64,5% à 70,1%. Le taux de couverture des charges opérationnelles par les contributions statutaires n'a quasiment pas évolué (50,9% en 2013 contre 50,2% en 2014). Ainsi, les contributions statutaires couvrent à peine la moitié des charges opérationnelles.

L'auditeur externe relève que cette situation appelle une vigilance au niveau de la maîtrise des charges courantes et de la pérennité des ressources pour les couvrir, notamment celles provenant des contributions statutaires. Le fonds de roulement de l'OIF s'établit ainsi à 8,5 M€ au 31 décembre 2014, en augmentation de 0,5 M€ du fait de l'affectation du solde net excédentaire de l'exercice 2013 et ce, conformément à la résolution du CPF du 27 juin 2014. Le fonds de réserves a enregistré une hausse de 3,1 M€ suite à l'affectation du solde net.

## Conclusions et recommandations

Dans la continuité de l'exercice de l'Audit externe, la mise en application des recommandations émises par la Cour des comptes française au titre de l'exercice 2013 a été examinée. Il en est ressorti qu'à fin mai 2015, sur les 13 recommandations, deux ont été mises en œuvre, quatre sont en cours de mise en œuvre et sept non encore mises en œuvre. Dix nouvelles recommandations ont été émises au titre de l'exercice 2014, portant principalement sur les éléments suivants :

- les placements :

L'auditeur externe constate que les placements effectués par l'OIF en 2014, dont la durée de remboursement est supérieure à un an, se sont élevés à 38,9 M€, soit 91% du total des placements et 72% de la trésorerie et équivalents de trésorerie de l'Organisation. La totalité de ces placements est inscrite dans une seule rubrique au niveau des états financiers, ce qui n'est pas conforme avec les méthodes comptables de l'OIF, impactant ainsi les méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers de l'OIF. En outre, les informations relatives aux placements contenues dans les notes afférentes aux états financiers ne renseignent pas suffisamment sur leurs maturités, les méthodes comptables et la gestion des risques. M. Kers relève qu'une partie des placements, d'un montant de 22,8 M€, est détenue dans des fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel pour garantir le fonds de prévoyance, tout en constatant le manque d'informations quant à l'affectation des placements entre la trésorerie de l'OIF et le fonds de prévoyance du personnel. Il observe que les revenus générés par les placements provenant du

fonds de prévoyance ne sont pas comptabilisés comme recettes accessoires et affectées à ce dernier, contrairement aux dispositions du règlement financier de l'OIF. Par ailleurs, les intérêts latents d'un montant de 63,3 k€ ont été enregistrés, à tort, comme produits financiers à la clôture de l'exercice 2013, ce qui implique que le fonds de réserve ainsi que la valeur de la trésorerie au titre de 2014 se trouvent impactés de ce montant. Il note qu'en 2014, ce genre d'intérêts latents n'a pas été comptabilisé, mais qu'il n'a pas été procédé à la régularisation du montant enregistré en 2013. Il conclut que l'OIF gagnerait en efficacité par la définition d'une politique de placement des fonds séparant ceux du fonds de prévoyance et ceux provenant des excédents de trésorerie de l'Organisation et par l'instauration des procédures de leur gestion.

– la trésorerie :

L'auditeur externe observe une évolution positive dans la gestion des fonds de l'OIF, avec un recours aux dépenses en espèces de plus en plus contrôlé. Il constate cependant l'existence de soldes comptables négatifs en cours d'exercice, dont 50 cas constatés en 2014, mais ne générant pas de frais bancaires. De même, 37 cas de comptes de caisses avec des soldes comptables journaliers négatifs ont été relevés en 2014, anomalie due aux décalages entre les dates d'enregistrement comptable de l'alimentation de caisses et les dates de décaissement. Au niveau de l'utilisation de cartes bancaires, il a été constaté quelques insuffisances liées à l'absence d'engagement budgétaire préalable, à l'insuffisance des pièces justificatives et à la non indication de l'objet des rencontres pour certaines dépenses. L'auditeur externe a ainsi recommandé à l'OIF de rationaliser la gestion de ses comptes de trésorerie par l'établissement de situations et de plans de trésorerie au moins mensuels et la mise en place d'un dispositif visant à maîtriser les dépenses payées par voie de cartes bancaires.

– les contributions statutaires :

L'auditeur externe constate que fin 2014, le montant des contributions recouvrées s'élève à 36,9 M€, soit 96% des prévisions. Les créances concernent 30 membres de l'OIF et s'élèvent à 8,4 M€. Il observe que les créances de onze États et gouvernements représentent 92% du total de ces créances. Après avoir rappelé le constat établi par le groupe de travail sur le barème des contributions au sujet de la situation de neuf membres et celle des arriérés de contributions statutaires concernant deux membres, sur la base duquel l'OIF a proposé en 2014, deux plans d'apurement et une convention de règlement des arriérés, il précise que l'OIF a accordé, au titre de ces trois plans, un montant de 1,3 M€ d'abattement représentant 15% du total des créances. Concernant le risque lié au recouvrement des contributions statutaires, il souligne que la méthode de provisionnement des arriérés de créances sur une base forfaitaire dont le taux augmente en fonction de l'ancienneté, adoptée par l'OIF, aboutit parfois à des reprises de provisions pour des montants relativement importants affectant ainsi la lisibilité des comptes et la comparabilité des indicateurs de l'état de performance financière. Ces reprises ont atteint 1,8 M€ en 2014 contre 5,9 M€ en 2013. Il recommande dès lors à l'OIF d'adopter une méthode de provisionnement des contributions statutaires sur la base d'une méthode par les risques visant à décider de l'opportunité et à déterminer le montant de la provision, au cas par cas, selon une approche collégiale.

– les protocoles d'accord :

L'auditeur externe relève que dans le cadre des avances de fonds que l'OIF accorde pour certains protocoles convenus avec ses partenaires pour la mise en œuvre de sa programmation, l'Organisation n'observe pas toujours la règle selon laquelle, dans le cas où les pièces justificatives des dépenses ne sont pas produites au bout des deux mois à partir du versement de la première tranche, elle doit demander le remboursement des fonds avancés. L'examen de la situation montre que certains acomptes, consentis depuis 2012, sont provisionnés sans que la deuxième tranche ne soit versée, ni le protocole soldé ; le montant des provisions correspondantes a atteint 1,2 M€. Pour atteindre l'efficacité recherchée par ce genre de

montages et une meilleure lisibilité des comptes de l'OIF, il recommande d'apurer la situation des protocoles d'accords dont les avances n'ont pas été justifiées dans les délais convenus.

Au terme des travaux d'audit des états financiers de l'OIF au titre de l'exercice 2014, l'auditeur externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIF au 31 décembre 2014 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date et ce, conformément aux normes IPSAS.

Par ailleurs, M. Kers souligne que le glissement involontaire du calendrier d'audit a amené l'audit externe à exécuter la mission d'audit des états financiers en priorité. Avec la nomination du nouvel Administrateur et de la directrice d'audit ainsi que l'installation du comité d'audit, et en concertation avec l'administration, l'auditeur a opté pour ne pas programmer les audits de performance et de gestion durant le premier semestre jusqu'à l'adoption de la charte d'audit interne et son programme. Les conditions étant désormais réunies, il proposera prochainement les missions programmées dans ce cadre. Il s'engage également à fournir plus d'informations concernant le Fonds multilatéral unique, comme demandé lors de la réunion de la CAF réunie au mois de juin 2015. Il rappelle la résolution de la 25<sup>e</sup> session de la CMF de 2009 portant sur les rapports entre l'Auditeur externe de l'OIF-FMU et les commissaires aux comptes des opérateurs de la Francophonie. Pour l'exercice 2014, le rapport du commissaire aux comptes de l'Agence universitaire de la Francophonie a été communiqué à la Cour des comptes et est parvenu à l'auditeur externe après la date de transmission de son rapport et l'opinion de certification à la CMF. Lors de sa première intervention dans le cadre de son mandat d'Audit externe, il avait constaté une dynamique positive à tous les niveaux visant le renforcement de la bonne gouvernance et le professionnalisme au sein de l'OIF. Cette dynamique de changement générée par les chantiers de réformes décidés par les instances de l'OIF en 2014, transformera l'organisation et la gestion de l'OIF, en imposant plus de rigueur et de discipline. À cet égard, il cite le nouveau calendrier de présentation des comptes annuels, précisant qu'à partir de l'exercice en cours, l'OIF sera appelée à présenter ses comptes à l'Auditeur externe au plus tard le 31 mars de l'année qui suit, ce qui touchera toute la chaîne de clôture et de préparation des comptes de fin d'année. Il annonce qu'il compte contribuer activement à ces chantiers par l'accompagnement de l'OIF, l'évaluation de ses procédures et l'appréciation de ses réalisations pour un meilleur impact de ses actions. Il sera à ce titre nécessaire de procéder à l'évaluation des programmes réalisés et à l'appréciation du dispositif de contrôle interne. Il souligne l'importance du rôle de l'Audit interne à ce niveau, non seulement comme acteur d'accompagnement et de conseil, mais aussi en tant que culture managériale qu'il faudrait instaurer dans une démarche de conduite de changement. Il conclut en soulignant l'engagement et la réactivité des responsables de l'OIF.

#### 4. Débats et décisions

**Tous les intervenants** ont remercié les autorités arméniennes pour leur accueil chaleureux et les excellentes conditions de travail déployées, et souligné que la tenue de ces instances à Erevan illustre l'engagement de l'Arménie et la place qu'elle occupe au sein de la Francophonie. Ils ont salué le dynamisme de la Secrétaire générale dont témoigne son action au cours de la première année de son mandat, en la félicitant pour la qualité de son rapport.

Honoré d'être présent en Arménie au moment de la commémoration du centenaire du génocide, **le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles** fait part de sa préoccupation quant à la situation des réfugiés au niveau planétaire, en notant que, selon le Haut-commissariat aux réfugiés, 55 millions de personnes se trouvent dans cette condition. Dans un monde ébranlé par l'émergence du radicalisme, il estime nécessaire d'opposer la diversité, l'un des fondements de la Francophonie, en étant également attentifs à la situation des droits de l'Homme. Il évoque la situation au Burundi où, depuis avril 2015, 134 meurtres et des centaines d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que 90 cas de torture ont été dénoncés, et où le départ des médias et

d'une partie de la communauté internationale fait craindre que ces chiffres soient sous-estimés. Il salue la désignation de M. Pascal Couchepin comme envoyé spécial pour apporter la contribution de la Francophonie à la sortie de la crise au Burundi. Il estime que du fait de l'article 1 de la Charte de la Francophonie, qui pose comme l'un de ses objectifs « *d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme* », l'OIF a le devoir moral d'agir avec fermeté face à une telle situation. Il soutient donc la position déterminée du CPF concernant le Burundi.

**Le secrétaire d'État aux Affaires européennes de la France** souligne à son tour le symbole de la commémoration du génocide des arméniens, qui a pour lui valeur universelle. Il insiste sur trois défis majeurs qui appellent la mobilisation de l'OIF, le premier étant celui d'un nouvel exode de la guerre et de la misère, en Syrie notamment. Il souligne l'urgence d'apporter une solution politique à cette tragédie et une réponse globale à la crise des réfugiés, qui passe par un soutien plus fort aux pays d'origine et de transit, en particulier au Liban et à l'Égypte, au sein de la Francophonie, mais aussi à la Jordanie et à la Turquie. Il note qu'au-delà de la situation syrienne, cette crise impose de s'attaquer aux causes profondes d'un phénomène migratoire dont l'explosion n'est pas uniquement due à cette guerre. Il précise que ce sera l'objectif du Sommet de la Valette, qui réunira l'Union européenne et les États africains, avec la participation de la Secrétaire générale. Le deuxième défi pour l'OIF réside à ses yeux dans les nombreuses situations de tension politique qui ont cours dans l'espace francophone. À ce propos, il évoque la situation préoccupante au Burundi, où la reprise d'un dialogue national inclusif est un impératif pour la stabilité du pays, comme de la région dans son ensemble. Il relève la vigilance à exercer au Burkina Faso où, la reprise de la transition étant acquise, les élections doivent être organisées sans tarder. De même, les élections doivent avoir lieu au plus tôt en République centrafricaine pour que de nouvelles autorités issues des urnes puissent conduire les chantiers du désarmement, de la réconciliation et du développement. Le secrétaire d'État cite également l'Ukraine, où la pleine mise en œuvre des accords de Minsk constitue la seule feuille de route possible pour sortir de la crise. Notant que de nombreuses échéances électorales sont prévues dans l'espace francophone au cours des prochains mois, il appelle à mobiliser l'expertise de la Francophonie pour permettre la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. Au titre du troisième défi, il souligne le rôle de l'OIF au regard des enjeux globaux et singulièrement de celui de la lutte contre les changements climatiques. Il met en lumière le projet de résolution sur les enjeux de la Conférence Paris Climat, qui rappelle l'attachement de la Francophonie à l'obtention d'un accord ambitieux, universel et équitable. Encouragé par le dépôt de 146 contributions nationales à ce jour, il juge néanmoins crucial qu'aucune des contributions francophones ne manque à l'appel pour pouvoir peser dans la négociation. Tout en notant que l'obtention d'un accord dépend aussi de la question du financement, il déclare que le défi pour les générations futures est de construire un monde sans carbone et sans pauvreté, c'est-à-dire un monde viable.

**Le représentant du Gabon** transmet les regrets du ministre, empêché. Constatant que la paix est menacée dans plusieurs pays de l'espace francophone, il condamne les récents actes de terrorisme en France, en Tunisie, au Niger, au Cameroun et au Tchad. Il appuie l'envoi par l'OIF d'une mission d'évaluation préélectorale à Libreville. Préoccupé face à la recrudescence de la violence en Centrafrique et aux assassinats ciblés au Burundi, il se dit néanmoins encouragé par la reprise du dialogue. Le Gabon, qui assure la présidence de la commission administrative et financière du CPF, appuie le budget révisé et le projet de résolution portant ouverture des crédits pour l'année 2016. Il félicite tous ceux qui ont versé des contributions volontaires en faveur de l'OIF et des opérateurs, et formule le vœu que cette tendance s'accroisse encore davantage pour les deux dernières années du quadriennium.

Après avoir réaffirmé l'attachement de son pays aux valeurs fondamentales de la Francophonie, dont la valeur centrale de la solidarité francophone, **le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso** déplore les crises et l'escalade de violence qui

continuent de mettre en cause les acquis démocratiques et le développement dans plusieurs États membres, le Burkina Faso y compris. Après avoir décrit la transition politique en cours depuis l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et qui devait aboutir à la tenue, le 11 octobre 2015, d'élections présidentielle et législatives, il dénonce le coup d'État perpétré le 16 septembre, à la surprise générale, par la garde prétorienne de l'ancien régime. Cependant, grâce à une forte résistance citoyenne, la légitimité des organes de la transition a pu être rétablie, la population burkinabé démontrant ainsi son attachement à la liberté, à la paix, à la justice et à la démocratie. S'en est suivi la dissolution du régiment de sécurité présidentielle, la création d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur le coup d'État et l'ouverture de procédures judiciaires avec toutes les garanties de protection des droits de l'Homme. Ce coup d'État ayant ralenti la marche du processus, une nouvelle date pour la fin de la transition sera fixée en concertation avec tous les acteurs politiques concernés. Affirmant que la confiance dans la transition demeure intacte et que le gouvernement reste engagé dans sa ferme volonté d'organiser dans les plus brefs délais des élections présidentielle et législatives couplées, le ministre transmet les remerciements du Président Michel Kafando à tous les pays, organisations internationales et associations de la société civile qui se sont mobilisés pour faire échouer ce coup de force. Il exprime sa gratitude à l'OIF et l'exhorte à poursuivre son accompagnement.

**Le représentant de la Bulgarie** appuie la volonté de l'OIF de poursuivre l'accompagnement de la Guinée-Bissau, de Madagascar et de la République démocratique du Congo (RDC) pour le renforcement de la sécurité et la poursuite des voies constitutionnelles. Son gouvernement se joint à l'appui aux pays frappés par des actes terroristes et au soutien de leurs processus démocratiques. Il encourage les peuples de ces pays à rester unis contre le fléau du terrorisme, qui constitue une menace pour le monde entier. Considérant qu'une analyse de ce phénomène est nécessaire pour aboutir à son éradication totale, il souhaite que l'OIF invite la commission politique du CPF à mener une réflexion dans ce sens. La Bulgarie, qui souscrit aux résolutions proposées à cette CMF et à la poursuite de l'action francophone au profit de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, appuie aussi les actions de suivi des décisions prises au Sommet de Dakar, surtout celles liées à la situation des femmes et des jeunes, au développement durable et à la promotion de la langue française. Le représentant informe la CMF que deux projets inspirés de la Stratégie jeunesse financés par son pays ont été intégrés dans la programmation régionale en 2015. Evoquant la politique active menée par la Bulgarie dans le domaine de l'égalité femme-homme, il se réjouit que le séminaire régional organisé sur ce thème à Erevan au printemps ait permis d'œuvrer pour une stratégie concertée et mieux ciblée. Il salue le principe de régionalisation de la programmation de l'OIF. Enfin, il assure la Secrétaire générale de l'appui de son pays et l'encourage dans la poursuite d'actions tant politiques qu'éducatives ou économiques, tout en souhaitant encore plus de synergies entre l'OIF, les opérateurs de la Francophonie, les organisations internationales, la société civile et les différentes régions.

En rappelant l'amitié historique qui lie les égyptiens et les arméniens, **la représentante de l'Égypte** exprime sa joie de la tenue de la 31<sup>e</sup> session ministérielle à Erevan et rend hommage à la communauté arménienne qui s'est installée en Égypte à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, soulignant que la mémoire collective égyptienne garde en souvenir les noms des hautes personnalités d'origine arménienne qui ont marqué l'épanouissement de la nouvelle Égypte au XIX<sup>e</sup> siècle, tels que Boughos Bey Youssoufian, ministre des Affaires étrangères, et Nubar Pacha Nubarian, trois fois Premier Ministre, ainsi que de très nombreuses personnalités dans le domaine socio-culturel. Elle souligne cette intégration exemplaire à une communauté européenne et chrétienne, dans un pays arabe à majorité musulmane, qui tranche avec les courants actuels de fanatisme religieux et d'extrémisme qui dévastent la région par des actes commis au nom d'un Islam défiguré, soit par Daech ou ses ramifications, soit par d'autres organisations qui lui ont prêté allégeance. Face à ce défi mondial, elle appelle à la solidarité internationale, la concertation continue et l'action commune qui seules pourront juguler ce fléau. Parallèlement à cette approche de résistance axée sur une logique de défense, elle indique que le Président de la République d'Égypte a récemment annoncé, lors de la dernière session de

l'Assemblée générale de l'ONU, le prochain lancement, en concertation étroite avec l'ONU, d'une initiative intitulée « espoir et emploi » ouverte à tous les États intéressés. Cette initiative est centrée sur la mobilisation des forces des jeunes, qui sont la cible première du discours religieux extrémiste, et vise à éviter qu'ils basculent dans le fanatisme aveugle en créant de vastes opportunités d'emploi afin de canaliser l'énergie créatrice de la jeunesse vers la construction de son avenir en empruntant les chemins de la rationalité, de la modernité et du progrès.

**Le ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada** appuie toutes les actions de l'OIF menées en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de la personne, de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Il se réjouit des initiatives de l'OIF sur d'importants enjeux internationaux, comme ce fut le cas au Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York. Il note que ce programme reflète les priorités canadiennes en matière de développement international, notamment au chapitre de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, de la protection de l'enfant, de l'égalité entre les sexes et de la croissance économique durable. Il se réjouit que la communauté internationale ait répondu avec enthousiasme à l'initiative de Muskoka sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants lancée en 2010. Il rappelle la mobilisation à l'occasion du Sommet de Toronto « Sauvons chaque femme, chaque enfant » et le Mécanisme de financement mondial « chaque femme, chaque enfant » lancé par le Canada, les États-Unis, la Norvège et la Banque mondiale. Il mentionne un rapport de la Banque mondiale publié le 4 octobre selon lequel la pauvreté a reculé de 29% de la population mondiale en 1999 à 13% en 2012, en grande partie grâce aux investissements effectués dans la santé et l'éducation. S'agissant de l'enjeu de la CdP21, il espère que la perspective de la Francophonie enrichira les discussions et contribuera à l'adoption d'un accord sur ces problématiques majeures. En matière de démocratie et de droits de la personne, il rappelle la préoccupation de son pays face aux crises qui secouent le Burundi, la République centrafricaine, la Thaïlande et l'Ukraine. Quant au Burkina Faso, il salue le retour du Président Kafando à la tête du gouvernement de transition et espère la tenue prochaine d'élections libres, justes et transparentes. Il manifeste son inquiétude quant à la crise des réfugiés et des migrants au Moyen-Orient et en Europe, dont l'afflux exerce une pression intense sur les pays d'accueil. Il indique que le gouvernement canadien fournit une aide aux pays de la région qui accueillent les réfugiés fuyant le régime Assad et Daech et qu'il a également accéléré le processus de réinstallation de Syriens et d'Iraqiens au Canada ; il contribue en outre à la coalition internationale contre l'État islamique. S'agissant des activités de l'OIF, il rappelle que le Canada a participé activement à la préparation de la Stratégie économique et à sa mise en œuvre et a versé à l'OIF une contribution exceptionnelle significative dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes d'Afrique subsaharienne francophone. En soulignant combien une stratégie économique contribue à concrétiser les Objectifs du développement durable pour 2030, il encourage la recherche de mécanismes novateurs de financement du développement et de solutions permettant de canaliser les flux de capitaux destinés au financement du développement ; dans cet objectif, le Canada travaille à mettre en place des partenariats avec les secteurs publics et privé, des groupes philanthropiques, des pays en développement et des organisations de la société civile. À cet égard, le Canada a activement participé au Sommet sur les ODD et à la Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement, en contribuant notamment au lancement de la plateforme financière. Il termine en saluant le travail du nouvel Administrateur de l'OIF dont les priorités en matière de gestion axées sur les résultats rejoignent celles du Canada et approuve les documents administratifs et financiers ainsi que les projets de résolution présentés pour adoption.

**Le représentant personnel du Premier Ministre du Canada Nouveau-Brunswick** transmet les regrets de la ministre responsable de la Francophonie de ne pouvoir être présente. Il salue le rôle de chef de file joué par l'Arménie dans la préparation des projets de résolutions et souligne le rôle que la Francophonie peut jouer sur ces questions. Il se félicite des réalisations de l'OIF dans de nombreux domaines qui tiennent à cœur à son gouvernement, notamment l'éducation et la formation professionnelle et technique, et salue l'inauguration de l'IFEFF à Dakar comme une preuve de la volonté de l'OIF de fédérer les initiatives et les bonnes pratiques de

l'espace francophone dans ces domaines. Son gouvernement soutient pleinement les objectifs de l'IFEF qui visent entre autres à contribuer à l'élaboration de politiques en matière de formation professionnelle et technique, en tenant compte des besoins en compétences sur le marché du travail tout en promouvant l'innovation techno-pédagogique par l'intégration des technologies de l'information et de la communication, dans la perspective de favoriser l'accès de tous à une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il se réjouit également de la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie (SEF) et de l'organisation du 2<sup>e</sup> forum économique où plusieurs sujets en ligne directe avec cette Stratégie seront abordés, tels que les métropoles, les moteurs de croissance, les industries culturelles en tant que facteur de développement économique, l'agriculture francophone et les pôles et secteurs économiques à développer. Soulignant que les jeunes constituent un puissant levier de changement en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de la personne ainsi que pour le développement durable et la promotion du français, il affirme que les politiques doivent prendre en compte les recommandations des jeunes et appuie la résolution proposée par la Suisse pour favoriser la participation des jeunes à la vie des institutions francophones. Réitérant l'appui inconditionnel de son gouvernement à une plus grande intégration, participation et implication des jeunes dans les prises de décisions politiques de l'Organisation, il cite le Parlement francophone des jeunes, mis en œuvre par l'APF depuis 1999, comme le mécanisme idéal. Enfin, il se réjouit de l'organisation du XVI<sup>e</sup> Sommet à Antananarivo et des VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Abidjan en 2017. Il conclut en exprimant son appui à la totalité des résolutions et recommandations proposées.

**Le ministre de la Culture du Liban** souhaite plein succès à la Secrétaire générale dans sa mission. Il remercie le Président Sargsian et le peuple arménien pour leur accueil ainsi que l'OIF qui, à travers l'organisation de la CMF à Erevan, lui permet d'exprimer une fois de plus l'amitié et l'attachement que le peuple libanais éprouve pour ce peuple-frère. Il évoque un peuple martyr, qui a vécu dans sa chair et dans ses biens l'atrocité méthodique d'un projet qui a abouti à l'un des plus abominables génocides, et reconnu au Liban par une déclaration parlementaire. Il relève la leçon de dignité et d'espoir que représente l'exode du peuple arménien qui, sans arrogance ni rancune, s'est mis au travail dans le respect des traditions des pays hôtes et ne s'est jamais retourné contre ceux qui l'ont accueilli, contribuant au développement et à la prospérité de ces pays. Il affirme que la tolérance, thème de la 31<sup>e</sup> Conférence, est une manière de vivre et une vertu. Il décrit l'Homme tolérant comme celui qui commence par respecter les idées qui ne sont pas les siennes, car les respecter c'est accorder et reconnaître à l'autre la liberté de conscience et de pensée qui se pratique dans la diversité des opinions et des croyances, hors de l'uniformité d'un dogme imposé par la terreur, qui fige la société et étouffe la parole ; il est persuadé que l'esprit libre de l'Homme finira toujours par triompher. Évoquant les défis humanitaires que vit le Liban, il fait observer que les capacités d'accueil de son pays se trouvent saturées et son infrastructure asphyxiée par l'accueil d'un million et demi de réfugiés syriens, soit le tiers de sa population, avec des moyens dérisoires de la communauté internationale. Il lance un appel urgent à la solidarité de la communauté des États francophones et à la mobilisation de la communauté internationale pour l'accueil des réfugiés dans le respect et la dignité, tout en insistant sur la nécessité de trouver des solutions aux causes de leur exil et de redoubler d'efforts pour gagner la bataille de la paix et de la réconciliation dans leurs pays. Il relève par ailleurs la multiplication des défis environnementaux et place de nombreux espoirs dans la prochaine CdP21. Évoquant les deux enjeux majeurs que représentent l'éducation et le développement, il exprime la reconnaissance de son pays à l'égard de l'OIF pour avoir mis en place, depuis le sommet de Montreux, un Pacte linguistique qui apporte au Liban un appui substantiel dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la communication en y associant d'autres opérateurs de la Francophonie tels que l'AUF, notamment pour l'exécution du projet Ifadem, ainsi que dans le soutien à la presse francophone libanaise. Il se réjouit de l'extension de la durée d'exécution des activités de ce pacte, et remercie chaleureusement la France d'avoir mis en place le fonds de solidarité prioritaire pour contribuer à sa réussite.

**Le représentant personnel du Prince Albert II de Monaco** rappelle que la 31<sup>e</sup> Conférence s'inscrit dans une année jalonnée de grands rendez-vous internationaux qui doivent permettre de refonder le modèle de développement de tous les pays. Il exprime le soutien et la solidarité de la Principauté de Monaco à toutes les victimes de la barbarie et des conflits meurtriers et qui chassent des millions de personnes hors de leurs pays. Réaffirmant son plein soutien aux efforts que déploie l'Organisation dans les pays en crise pour veiller au respect des droits de l'Homme, au maintien de la paix, à la consolidation de la démocratie, à la prévention des conflits et à l'accompagnement de sortie de crise, il se réjouit que de plus en plus d'États membres de l'OIF fassent appel à son expertise technique et politique. Par ailleurs, Monaco, qui a fait de la protection des droits des femmes une priorité d'action gouvernementale, se félicite que la Francophonie poursuive son combat contre toutes les inégalités, et plus particulièrement celles entre les femmes et les hommes, et que les femmes et les jeunes soient placés au cœur de ses actions ; cet objectif prend une acuité toute particulière avec le renforcement du partenariat entre l'OIF et l'ONU sur ce sujet et l'adoption, en mars 2015, d'une Déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes. En outre, l'engagement de la Principauté en faveur de la protection de l'enfance et de l'accès à l'éducation et la formation des jeunes ne fait que renforcer sa volonté de soutenir l'Organisation dans ses actions en direction des jeunes, telles que le deuxième Forum mondial de la Langue française de Liège ou encore l'initiative « J'ai à cœur ma planète », comme des témoignages de la vitalité de la jeunesse francophone. Le représentant se félicite en outre du lancement de l'IFEF le 5 octobre à Dakar, qui permettra de mettre en cohérence les programmes phares de la Francophonie dans les domaines de l'éducation et de la formation. Il salue par ailleurs l'implication de l'Organisation dans la définition des Objectifs de développement durable et dans les négociations relatives aux changements climatiques, rappelant l'engagement personnel du Prince Albert II en faveur de la lutte contre les changements climatiques et réaffirmant son plein soutien aux actions menées par l'IFDD en vue de la Conférence Paris Climat. Il rappelle l'engagement de la Principauté de Monaco à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% à l'horizon 2030 par rapport à 1990, témoignant de sa volonté de prendre pleinement part au processus collectif, malgré sa faible responsabilité dans les émissions globales. Relevant la place importante accordée à la promotion et la sauvegarde de la santé mondiale dans le cadre du nouvel agenda de développement, il souligne l'importance qu'attache son pays à la cohérence des efforts conjoints entrepris contre la propagation de l'épidémie d'Ebola, et se félicite de la résolution sur l'épidémie Ebola adoptée par le Sommet de Dakar. S'agissant du projet de résolution sur la prévention du génocide porté par la délégation arménienne, il estime qu'il relève de la responsabilité collective de tout mettre en œuvre pour éviter la perpétration de tels crimes et affirme que la prévention est indissociable du devoir de mémoire. À cet égard, Monaco s'associe à ce triste 100<sup>e</sup> anniversaire des massacres perpétrés à l'encontre du peuple arménien et s'est porté co-parrain de la résolution relative à la Journée internationale de la commémoration présentée devant l'Assemblée générale des Nations unies le 10 septembre. Il conclut en évoquant la dramatique crise migratoire que connaît l'Europe et accueille favorablement le projet de résolution y afférent. Il note que face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire, Monaco soutient ces réfugiés par le versement d'aides humanitaire d'urgence et prendra part à l'effort collectif en accueillant prochainement des réfugiés en provenance de Syrie.

**Le ministre de la Coopération et de l'Intégration africaine du Togo** salue le peuple arménien et ses dirigeants pour l'accueil et l'organisation de la conférence. Il adresse ses sincères remerciements à la famille francophone pour son précieux accompagnement qui lui a permis d'organiser des élections présidentielles apaisées, démocratiques et reconnues par la communauté internationale. Il souligne l'expertise de l'OIF en la matière et exhorte les pays africains francophones à se faire accompagner dans leurs différents processus électoraux. Il annonce que son pays, ayant beaucoup obtenu de la famille francophone, propose d'accueillir et d'organiser en 2017, à Lomé, les réunions du CPF et de la CMF ainsi que le XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2018. Il réaffirme la tenue au Togo, au premier trimestre de l'année 2016, du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, initialement prévu pour novembre 2015.

Après avoir signalé qu'une importante communauté arménienne contribue de manière active à la préservation du fait français au **Canada-Québec, la ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie** évoque la CdP21, qui sera une occasion unique pour convenir d'un accord universel et ambitieux face à l'enjeu des changements climatiques et pour rapprocher tous les acteurs vers la détermination de solutions efficaces. De son point de vue, le futur accord doit non seulement reconnaître mais aussi renforcer la capacité des gouvernements des entités fédérées à agir pour le climat. Elle soulève par ailleurs l'urgence de contribuer de manière concertée à la réduction des facteurs à l'origine des crises migratoires, de relever le défi d'atténuer les conditions sécuritaires qui sont à la source des exodes et d'offrir des pistes d'espoir aux populations. Elle informe la CMF que, par devoir de solidarité, son gouvernement entend tripler le nombre d'admissions de réfugiés syriens ciblés en 2015 et attend le feu vert pour la venue de 2 000 réfugiés en provenance du Liban ; une aide financière substantielle a en outre été fournie à la Croix-Rouge. Au nom du respect des valeurs démocratiques et de justice, inscrites dans la Déclaration de Bamako, la ministre se réjouit que le Quartet du dialogue national tunisien ait reçu le prix Nobel de la paix 2015. Constatant par ailleurs les effets malheureux des tentatives de surseoir au principe du plein respect des constitutions nationales, elle salue le rétablissement des autorités de la transition au Burkina Faso et appelle à la reprise du processus électoral dans un climat politique apaisé. Jugeant essentiel d'offrir l'espoir d'une vie meilleure aux jeunes et d'autres choix que celui de l'exode économique, elle prône la mise en œuvre accélérée et approfondie de la Stratégie économique et de la Stratégie jeunesse adoptés à Dakar. De même, pour donner aux jeunes une voie autre que celle de la radicalisation, le gouvernement du Québec s'est doté d'un plan d'action en vue d'apporter une réponse à la radicalisation menant à la violence, notamment en favorisant l'inclusion. Ayant remercié l'Arménie d'avoir déposé un projet de résolution sur la prévention du génocide, elle porte à la connaissance de la CMF la motion de reconnaissance du génocide arménien adoptée à l'unanimité le 24 avril 2015 par l'Assemblée nationale du Québec. Enfin, elle annonce la candidature de son gouvernement pour accueillir en 2021 dans la ville de Sherbrooke les IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, qu'elle considère comme un instrument privilégié pour favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle.

**Pour le représentant de la Suisse**, l'OIF, qui est composée d'un tiers des pays membres de l'ONU dont une majorité de pays africains, constitue la plateforme du dialogue Nord-Sud par excellence. Parmi les défis globaux où elle peut jouer un rôle actif, il note que la promotion de la paix, le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit sont toujours d'actualité. Il constate à regret que l'espace francophone n'est pas épargné par les situations de crise où les valeurs chères à l'Organisation sont parfois remises en cause. Estimant que cette dernière a un rôle de premier plan à jouer en tant que garante des principes de paix, de démocratie et de respect des droits de l'Homme, il appelle de ses vœux une présence plus marquée de l'OIF dans la recherche de solutions aux sorties de crise mais également en matière de prévention, par la mise en place de mécanismes d'identification précoce des risques de conflits ou de crises par exemple. Il indique que la Suisse est prête à apporter son expertise dans ce domaine et soutient, à cet égard, les projets de résolutions sur la prévention du génocide, sur les réfugiés et les migrants, et sur la Francophonie, espace de paix, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle. Il réitère que l'OIF a une valeur ajoutée pour la prévention et la résolution des crises, dont certaines restent préoccupantes dans des pays de l'espace francophone tels le Burundi, le Burkina Faso, le Mali, la RCA, la Thaïlande et l'Ukraine. Il termine par une évocation de la jeunesse, certain que l'avenir de la famille francophone dépendra de la capacité à intéresser les jeunes aux projets de la Francophonie. L'intégration des jeunes dans le monde professionnel mais aussi leur participation aux décisions politiques et sociales les concernant lui paraît donc de la plus grande importance. Il se dit convaincu qu'une présence marquée des jeunes aux plus hautes instances des organisations internationales leur permet en outre de s'imprégner des valeurs de démocratie, de respect, et de diversité, et constitue un investissement à long terme en faveur de la paix. C'est dans cette optique que la Suisse a proposé un projet de résolution sur la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie visant à ce que les États et gouvernements membres décident d'explorer les modalités d'application du principe

d'une participation des jeunes aux plus hautes instances de la Francophonie (sommets et conférences ministérielles) et de mandater l'OIF, l'APF et la Conféjes afin qu'elle présentent des mesures concrètes à cet effet lors du Sommet d'Antananarivo en 2016. La Suisse mettra à disposition son expérience dans ce domaine, dans la mesure où elle a établi avec succès un tel modèle lors de sa présidence de l'OSCE en 2014.

**Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti** relève que cette session de la CMF se tient dans une conjoncture internationale marquée par des événements décisifs pour l'avenir de l'humanité. Il fait allusion à l'adoption par l'ONU du Programme de développement post-2015 qui vise l'élimination de l'extrême pauvreté, l'éradication de la faim, la promotion de la santé, l'accès universel à une éducation de qualité, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de ces dernières. Le gouvernement haïtien s'est pour sa part engagé à intensifier ses efforts pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'éducation, grâce à la scolarisation gratuite de plus d'un million d'enfants, mais aussi de santé et de réduction de l'extrême pauvreté, via différents programmes sociaux mis en place pendant les cinq années du mandat du Président Michel Martelly ; il a ainsi l'espoir d'augmenter ses performances dans les années à venir et de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Par ailleurs, dans la perspective de sa participation au plus haut niveau à la CdP21, Haïti a communiqué récemment sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), qui montre ses ambitions en matière de réduction des gaz à effet de serre. Il attend beaucoup de cette conférence, qui devrait aider à réduire les risques de catastrophes naturelles dues aux changements climatiques ainsi que leurs retombées négatives sur le secteur agricole. Par ailleurs, le ministre souligne que la poursuite du processus démocratique et la consolidation des institutions de l'État de droit viennent en tête de liste des priorités du gouvernement. Il fait état de l'étape importante franchie à cet égard avec l'organisation du premier tour des élections législatives le 9 août 2015 et les préparatifs du second tour et de l'élection présidentielle du 25 octobre. Il remercie l'OIF pour son aide à la préparation de ces scrutins par l'envoi de plusieurs missions sur place depuis fin 2014. Se félicitant des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions prises au Sommet de Dakar, il cite en particulier la mise en place en Afrique subsaharienne du premier programme de la Stratégie économique pour la Francophonie encourageant l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, en espérant que cette initiative sera étendue à d'autres régions. Il conclut en déclarant que la Francophonie, en dépassant la sphère culturelle pour étendre son action à la paix et à la sécurité internationales, aux droits de l'Homme, à l'environnement et au développement durable, a réussi sa mutation comme l'une des grandes organisations internationales. Il exhorte à tenir haut le flambeau des valeurs francophones pour que l'Organisation puisse influencer positivement sur les affaires du monde.

Se référant à la Stratégie économique pour la Francophonie, **le représentant de la Côte d'Ivoire** recommande la mise en réseau des entreprises de l'espace francophone et la mise en place de programmes de renforcement des infrastructures et d'appui technique en leur faveur ainsi que d'un fonds de financement des PME et PMI francophones. Il préconise en outre le renforcement des capacités en matière de micro-finance. Il fait part de la volonté du Président Alassane Ouattara de repositionner la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone et d'en faire un État émergent à l'horizon 2020 dont témoignent les acquis suivants :

- sélection de la Côte d'Ivoire pour l'organisation des VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Abidjan, du 21 au 30 juillet 2017 ;
- reprise du programme Clac depuis 2014, après une interruption de dix années, et projet d'extension d'un deuxième réseau à partir de 2016 ;
- externalisation de l'Université Senghor d'Alexandrie à Abidjan depuis 2013 ;
- lancement de l'Ifadem en Côte d'Ivoire en 2012 ;
- établissement de la Commission nationale de la Francophonie comme point focal du Fonds de garantie des industries culturelles en 2011 ;
- présidence du Réseau des structures et institutions en charge de la Francophonie en Afrique de l'Ouest (Résifao) confiée à la Côte d'Ivoire ;

- mise en place d'un groupe d'ambassadeurs francophones à Abidjan ;
- retour du Masa, dont la 8<sup>e</sup> édition a eu lieu en 2014, après sept ans d'interruption ;
- tenue à Abidjan des sessions annuelles de la Confémen et de l'Association internationale des régions francophones (AIRF) en 2014.

**Le représentant de la Belgique** présente les excuses du ministre des Affaires étrangères. Il estime que le lieu choisi pour cette session de la Conférence est, au regard de l'histoire récente de l'Arménie, particulièrement propice à une réflexion sur la prévention du génocide, qui est un axe important de la politique étrangère de la Belgique. Il fait part des initiatives prises par le gouvernement belge au niveau du Conseil de l'Europe et des Nations unies, et son soutien à l'initiative de la France visant à encadrer l'usage du *vetó* par les membres permanents du Conseil de sécurité pour les cas d'atrocités de masse. S'agissant de l'espace francophone, il exprime la préoccupation particulière de la Belgique pour le Burundi, où les violences des derniers jours montrent le potentiel explosif de la situation. Jugeant les nombreuses violations des droits de l'Homme et la réduction de l'espace démocratique très inquiétantes, la Belgique a pris certaines mesures relatives à sa coopération, à titre bilatéral, en plus des sanctions décidées par l'Union européenne, qui compte entamer la procédure de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Le représentant souligne que ces mesures visent surtout à encourager la reprise d'un dialogue inclusif entre les autorités burundaises et l'opposition au sens large, dans le but de trouver une solution consensuelle à la crise. Considérant que ce dialogue inclut nécessairement la tolérance, porteuse des valeurs qui doivent être le patrimoine commun au sein de la Francophonie, il déclare qu'au Burundi, mais aussi ailleurs en Afrique, le respect de l'État de droit et des constitutions nationales doit être au cœur de tout processus politique. Au Burkina Faso, où la transition démocratique s'est avérée fragile, il salue le rétablissement du Président Kafando dans ses fonctions et le retour annoncé au processus de transition. La Belgique est également attentive à la situation dans le Sahel, où elle affermit sa coopération au développement tout en contribuant au renforcement de la sécurité. Au Mali, elle soutient la mise en œuvre rapide de l'accord d'Alger qui permettra de lancer le processus de reconstruction de l'État et de promouvoir une véritable réconciliation. S'agissant des enjeux des changements climatiques, il note qu'il ne reste que deux mois pour répondre à ce défi historique. Il affirme que la Belgique juge primordial de parvenir à un accord ambitieux et contraignant par lequel tous les pays devront agir afin de maintenir l'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Il appuie la résolution soumise à l'adoption de la Conférence, dont il espère qu'elle donnera un signal politique fort en faveur du succès de la CdP21.

À son tour, **le représentant des Seychelles** prie d'excuser le ministre des Affaires étrangères. Il relève l'importance cruciale de la réussite de la CdP21, en soulignant que son pays, Petit État insulaire en développement (PEID), espère un accord universel, ambitieux et équilibré, avec des moyens financiers, des indicateurs de contrôle et des feuilles de route pour la mise en œuvre des mesures qui seront agréées. En affirmant qu'il est grand temps que les États prennent ce pas décisif, il indique que le groupement des PEID juge nécessaire pour la sauvegarde de la planète de limiter la température non pas à 2°C mais à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel. Son pays soutient néanmoins le projet de résolution à ce sujet soumis à la CMF. Il considère que les pays membres de la Francophonie, qui comptent pour un tiers des États parties à la Convention sur les changements climatiques, devraient peser dans le succès des travaux de la CdP21. À ce propos, il marque toute son appréciation du travail de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et sa satisfaction quant au lancement de la deuxième phase de l'initiative de la Francophonie pour un tourisme durable en faveur des PEID organisé par cet institut aux Seychelles. Son pays compte s'appuyer davantage sur son expertise pour le renforcement des capacités nationales en ce qui a trait aux missions définies dans les Statuts de l'IFDD, que la CMF doit adopter et qu'il approuve. Il salue le lancement de l'IFEF et la signature de l'accord relatif à l'implantation du BROI à Antananarivo, dont il espère qu'il contribuera à accroître la coopération avec la Commission de l'océan Indien. Il se félicite de la reconduction pour deux ans du pacte linguistique signé avec

l'OIF. Pour finir, il annonce que des élections présidentielles se tiendront bientôt aux Seychelles.

**Le sous-ministre des Affaires étrangères du Vietnam** souligne que cette Conférence ministérielle, qui se tient une année de grands rendez-vous internationaux, tels que ceux organisés à Addis Abeba, à New York et à Paris, revêt une signification particulière. Il se réjouit de constater les avancées de la communauté internationale tant sur le plan de la paix et de la sécurité que sur le plan du développement. Il apprécie la mobilisation de la Francophonie dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 2030 pour le développement durable récemment adopté et de la Conférence de Paris en vue de l'adoption d'un nouvel accord mondial sur les changements climatiques. Il souligne les nombreux défis auxquels se trouvent confrontés les pays membres de la Francophonie, tant économiques, climatiques, épidémiques, migratoires, que liés aux crimes transnationaux et au terrorisme. Le Vietnam soutient l'accompagnement, par la Francophonie, de ses membres en crise, en sortie de crise et en consolidation de paix et de démocratie afin de contribuer au rétablissement de la stabilité nécessaire au développement. Il poursuit avec persévérance sa politique extérieure de paix, d'indépendance, de souveraineté, de multilatéralisation et de diversification de ses relations internationales. Depuis 2014, le Vietnam a participé aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, y compris en République Centrafricaine, et envisage de renforcer son action. Il se joint aux efforts pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, promouvoir le développement durable, protéger et promouvoir les droits de l'Homme, répondre aux défis de sécurité non traditionnels tels que la sécurité des ressources en eau ou les changements climatiques. Le Vietnam contribue en outre activement au maintien de la paix et de la stabilité dans la région, notamment en Mer de l'Est, artère de transport et route commerciale d'une grande importance. Le ministre rappelle que les risques d'instabilité dans cette partie du monde influent négativement sur la croissance économique et réitère sa vive préoccupation quant aux actes de construction d'îles artificielles de grande ampleur, qui provoquent une rupture du *statu quo* ainsi qu'une entrave à la liberté, à la sécurité et à la sûreté de la navigation aérienne et maritime. Il appelle la Francophonie à continuer de manifester sa préoccupation vis-à-vis de la situation dans cette région et à soutenir les parties concernées dans une résolution pacifique des différends, dans le respect du droit international, y compris la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer. Par ailleurs, le Vietnam apprécie le renforcement par la Francophonie de sa visibilité en Asie Pacifique et de sa coopération avec les pays membres dans la région et soutient l'approfondissement des liens entre l'OIF et l'Asean, rappelant que la Communauté de l'Asean verra le jour à la fin de l'année. Le Vietnam constate avec satisfaction les résultats encourageants dans la mise en œuvre des décisions du Sommet de Dakar en 2014, tout en soutenant la prise en compte des spécificités régionales ainsi que la coordination, la décentralisation et l'élargissement des relations de partenariat en intégrant leurs objectifs dans la réalisation des ODD. Le Vietnam apprécie les efforts dans la mise en œuvre de la SEF mettant l'accent sur le renforcement de la croissance économique et la création d'emploi pour les femmes et les jeunes. Le ministre se félicite en outre du succès du 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française à Liège.

**Le ministre des Affaires étrangères d'Arménie** apprécie l'action de la Secrétaire générale à la tête de la Francophonie et met notamment l'accent sur l'assistance de l'OIF aux pays membres affectés par des situations de crise, son accompagnement des processus électoraux et la concertation avec les partenaires, d'autant plus utile et nécessaire pour la stabilité des États membres concernés. Il s'inquiète de l'ampleur des mouvements de migrants dans l'espace francophone en relevant que l'Arménie n'a pas été épargnée et a accueilli près de 17 000 réfugiés en provenance de Syrie. Il souligne la nécessaire responsabilité à veiller au respect de la dignité des réfugiés, tout en déclarant que le retour à une situation sécurisée est un objectif prioritaire. Il appelle à la poursuite de la lutte contre le terrorisme et exprime sa solidarité avec les États membres victimes d'actes barbares, en estimant que l'année du centenaire du génocide arménien est l'occasion de rappeler la nécessité de lutter contre les crimes contre l'humanité. Il exprime son inquiétude quant à la situation en Azerbaïdjan, où le refus de mettre en place le

cessez-le-feu proposé par le groupe de Minsk entrave la recherche d'une solution pacifique ; l'Arménie continuera toutefois à œuvrer en faveur d'une solution exclusivement pacifique de ce conflit. Il réitère l'engagement de l'Arménie dans de nombreux domaines de la Francophonie, tels que l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Arménie se réjouit de signer dans l'après-midi un mémorandum de partenariat avec l'OIF et assure de son engagement en Francophonie, que la tenue de la CMF à Erevan contribue à conforter.

**Le représentant du Cameroun**, après avoir excusé le nouveau ministre des relations extérieures, empêché, salue l'engagement de la Secrétaire générale pour une Francophonie d'action qui a permis de faire face aux crises et de renforcer les partenariats. En matière de sécurité, il se félicite de la fermeté affichée par la Francophonie face au terrorisme, comme celui de Boko Haram au Cameroun, aujourd'hui réduit à des soubresauts grâce à la réactivité des pays. Dans le domaine de l'économie, il juge prometteur le début de la mise en œuvre de la SEF, à l'exemple du projet d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises en cours. Il annonce que le Président Biya a décidé d'affecter 150 000 euros au programme d'entrepreneuriat en faveur des femmes et des jeunes, au titre des contributions volontaires. S'agissant de la culture, au-delà de la promotion de la diversité, il estime que la Francophonie doit tout mettre en œuvre pour faire de l'usage du français un outil compétitif à l'échelle internationale. À ce titre, il se félicite de la plateforme mise en place par l'AUF, du succès du 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française à Liège, de la nomination de Manu Dibango, icône internationale du jazz, comme Grand Témoin de la Francophonie aux Jeux olympiques et paralympiques de 2016 et de l'inauguration de l'IFEF à Dakar. Enfin, en matière d'environnement, il encourage les initiatives de la Secrétaire générale pour une plus grande mobilisation en faveur du succès de la Conférence Paris Climat 2015, telle la campagne « J'ai à cœur ma planète ». S'agissant d'une responsabilité collective face à l'industrialisation effrénée des sociétés qui a transformé la planète en Titanic, il observe que de nombreuses voix résonnent, notamment celle du Président Barak Obama, lequel a affirmé qu'il n'y aura pas de « plan B » si on n'arrête pas le réchauffement de la planète ; ou celle de Nicolas Hulot, exhortant à changer de mode de vie pour éviter d'être la dernière espèce vivante sur terre ; ou encore celle du Président Dramani, pour qui il n'existe pas de planète de substitution pour la survie de l'humanité. Dans ce contexte menaçant, chacun est appelé à agir efficacement. Rappelant que l'Afrique centrale abrite le deuxième poumon forestier du monde après l'Amazonie, il note que de nombreux pays de cette sous-région ont déjà pris leur part de responsabilité pour préserver cet important écosystème, perçu comme patrimoine de l'humanité, et que de nombreux programmes sont en cours. Il exhorte les parties prenantes à la CdP21 à se comporter comme s'il s'agissait du rendez-vous de la dernière chance.

**La vice-première ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de Moldavie** rappelle que les autorités de son pays défendent fermement les valeurs de la Francophonie et soutiennent la recherche de solutions aux défis majeurs de la globalisation en se mobilisant. Elle mentionne les enjeux de promotion de la langue française, de défense de la démocratie et de l'état de droit et rappelle que la Moldavie apporte sa contribution aux démarches de consolidation de la paix. En particulier, des observateurs moldaves participent aux opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine et participent aux missions de conciliation de l'Union européenne dans ce pays et au Mali. D'autre part, une attention particulière est portée aux questions du respect des droits de l'Homme et d'égalité des genres ; la Moldavie a ainsi accueilli le 2<sup>e</sup> séminaire régional de la société civile sur l'égalité des genres. La Vice-première ministre indique que son pays a choisi, comme chemin de développement, l'intégration dans la famille européenne et travaille à se rapprocher de cet objectif. Elle remercie les pays membres de la Francophonie pour le soutien accordé dans le cadre de leur appartenance à l'Union européenne et compte sur la solidarité francophone pour les accompagner sur le chemin de cette intégration.

**La Secrétaire d'État de la Roumanie** réitère l'engagement de son pays dans la mise en œuvre du projet francophone. Elle exprime la pleine confiance des autorités roumaines dans la

capacité de la Francophonie à renforcer son action en partenariat avec l'ONU pour mieux défendre les intérêts des États membres et observateurs et mieux gérer les situations de crises et de conflits. Elle soutient l'action francophone au service de la paix, notamment dans les pays en difficulté, et encourage une participation francophone accrue dans les opérations de maintien de la paix, surtout dans le cadre de l'ONU, en vue de la consolidation de la paix dans l'espace francophone. Elle salue l'avancée des processus de sortie de crise et condamne fermement les actes de terrorisme, réitérant l'engagement de son pays d'appuyer une action ciblée et efficace. La crise des migrants lui paraît un défi majeur nécessitant une action commune, notamment pour contribuer à la réduction des causes de migration. Elle met l'accent sur l'importance de mieux faire face aux changements de l'économie mondiale et appelle à la mise en œuvre du nouvel agenda sur le développement durable pour après-2015. Elle rappelle que depuis la création de bourses doctorales et post doctorales par la Roumanie en 2006, plus de 500 boursiers provenant de plus de 30 pays francophones, surtout d'Afrique, en ont bénéficié. Elle estime par ailleurs que le volet tenant aux valeurs démocratiques est bien reflété dans la nouvelle programmation. Elle se réjouit enfin de l'ouverture du nouveau bureau de Bucarest et attend l'adoption du premier plan d'action.

**Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi**, après avoir rendu hommage au peuple Arménien et à la ville d'Erevan, remercie les intervenants ayant évoqué la situation au Burundi et réitère l'attachement de son pays aux valeurs de l'OIF ainsi que sa volonté de participer à l'édification d'un monde en paix, juste et égalitaire. Le Burundi, qui vient de clôturer une échéance électorale, est dorénavant doté de l'ensemble de ses institutions. Il observe que des moments difficiles surviennent dans toutes les nations, qui doivent savoir les surmonter ; ainsi, la résolution mettant le Burundi sous observation, adoptée lors de la 95<sup>e</sup> session du CPF tenue à Paris le 3 juillet 2015, a été accueillie dans un esprit de dialogue par son pays, qui doit organiser un dialogue inclusif, renforcer le système des droits de l'Homme et léguer une nation plus juste et égalitaire. Il rappelle que le Burundi est le premier pays francophone africain contributeur de troupes aux opérations de maintien de la paix avec la mise à disposition de 7 500 hommes. Il conclut en souhaitant le succès de la CdP21.

**Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération des Comores** salue les efforts de l'OIF pour apaiser les esprits et fortifier les bases de l'État de droit face aux graves crises que traversent certains pays francophones. Rappelant que son pays se remet lui-même d'une crise séparatiste, il rend hommage à l'Organisation, qui a pris une part active à la résolution de ce conflit et aux retrouvailles inter-comoriennes : c'est notamment avec le soutien de l'OIF qu'ont été organisées et réussies des élections législatives et communales qui ont renforcé l'État de droit et la confiance en l'avenir politique du pays. Il ajoute que l'aide de l'Organisation sera encore d'une grande utilité pour les élections présidentielle et des gouverneurs des îles autonomes, prévues dans les mois qui viennent. Il atteste du souci des autorités comoriennes de respecter les échéances constitutionnelles pour une alternance réussie en temps voulu. Il déclare que rien ne doit compromettre le principe de la présidence tournante prescrite par la Constitution et assure que son gouvernement prendra ses responsabilités à cet égard. Selon lui, l'OIF, qui a parrainé la réconciliation nationale, a le devoir de réaffirmer la nécessité pour les parties comoriennes de respecter la Constitution et ce qui a fondé l'unité retrouvée des îles autour du même destin. À cet égard, il porte à l'attention de la CMF que la situation est suffisamment préoccupante pour que la commission Paix et sécurité de l'Union africaine ait publié un communiqué face aux tentatives de certains acteurs de remettre en cause le principe de la tournante consacré par la Constitution. C'est pourquoi il insiste pour que l'OIF appuie ce message de l'Union africaine. Il annonce, par ailleurs, que le gouvernement comorien s'engage à renforcer ses relations avec la communauté francophone et à contribuer à la lutte contre le terrorisme, l'insécurité et le crime organisé. Faisant ensuite valoir que son pays est tout spécialement interpellé par la crise migratoire à laquelle le monde fait face, il en veut pour preuve que le différend territorial sur l'île comorienne de Mayotte, qui est partie intégrante de l'Union des Comores, est la cause de mouvements de populations entre les autres îles et Mayotte,

entraînant régulièrement des drames humains liés au naufrage d'embarcations précaires. Il plaide pour une solution équitable entre les deux parties concernées pour l'intégrité territoriale de l'Union des Comores, qui sauverait des vies humaines et favoriserait la stabilité de l'État comorien. Enfin, soulignant qu'en tant que PEID, les Comores souffrent d'une réelle vulnérabilité face aux changements climatiques, il déclare que son pays s'implique dans les efforts pour préserver la planète et participe aux débats pour asseoir des normes acceptables par tous, dans la perspective de la CdP21.

**Le ministre des Affaires étrangères de l'Andorre** observe à son tour que l'année 2015 a été particulièrement difficile au regard des attentats terroristes et des conflits armés. À ce sujet, il salue l'action proactive de la Secrétaire générale et souhaite que des partenariats forts avec l'ONU et les autres institutions compétentes en la matière soient poursuivis. Évoquant la crise migratoire résultant de ces conflits, il fait état de l'engagement de son pays à participer à l'accueil des réfugiés, de concert avec l'Union européenne et ses voisins, l'Espagne et la France. Il exprime sa gratitude pour la continuation des formations thématiques et techniques en langue française et la signature d'un mémorandum avec l'OIF à cet effet en marge de la CMF, en se réjouissant que les fonctionnaires andorrans continuent à bénéficier de ces formations, en particulier les membres de la Commission interministérielle andorrane pour les négociations avec l'Union européenne en vue d'un accord d'association. L'Andorre tient en effet à ce que les négociations avec les instances communautaires puissent se tenir aussi en français, langue qu'elle utilise dans les enceintes internationales et intergouvernementales. L'Andorre partageant aussi avec l'OIF la priorité accordée à l'éducation, le ministre félicite l'Organisation pour ses initiatives en la matière et tout spécialement pour l'attention portée à la formation des jeunes filles et à leur intégration sur le marché du travail. Il se réjouit de la réussite du Forum mondial de la langue française de Liège et salue le lancement de l'IFEFF, qui permettra la mise en commun des expertises. Il estime qu'il convient aussi de faciliter le lien entre le monde de l'apprentissage et celui de l'entreprise, dont la responsabilité sociale est régulièrement mise en avant. Il remercie le recteur de l'AUF d'avoir collaboré avec l'Université d'Andorre au lancement d'un projet universitaire autour du tourisme. S'agissant de la Conférence Paris Climat, en vue de laquelle il est prévu que la CMF adopte une résolution, il cite le Président François Hollande, qui déclarait à la tribune de l'ONU que « *plus tard sera sûrement trop tard* » et souligne que l'Andorre a été l'un des premiers pays à apporter sa contribution nationale à la CdP21. En mettant l'accent sur le terme « durable », qui implique des choix pour les générations futures et des investissements innovants, il souligne le rôle essentiel des universités et des instituts de recherche dans ce domaine, en y associant les initiatives vertes de la société civile. Il ajoute que son pays tient à poursuivre le programme Initiative-Eau, qu'il soutient année après année au regard des bons résultats. En conclusion, il relève l'importance de poursuivre le vaste chantier d'amélioration de la gouvernance de l'OIF.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Congo** se réjouit de l'intérêt porté par l'OIF à la grave crise centrafricaine, dont il rappelle que le Président Sassou N'Guesso assure la médiation internationale. Il fait part de la ferme volonté de ce dernier d'agir avec toutes les parties prenantes en faveur d'une action plus vigoureuse en RCA, face à la résurgence de la violence et les atrocités récentes qui rappellent combien le processus en cours demeure fragile. Il lui paraît donc urgent que la Francophonie intensifie son soutien pour que des élections puissent s'y tenir rapidement et réaffirme sa solidarité envers les autorités de la transition et le peuple centrafricain. La CMF doit en outre appeler tous les groupes armés à déposer les armes et à laisser le processus électoral suivre son cours, sans dépasser la date butoir du 31 décembre 2015, que tous ont validée, y compris les belligérants. S'agissant des changements climatiques, qui portent les germes de la fragilisation de toutes les économies du monde et en particulier des pays en développement, il indique que le Congo, qui a déjà soumis sa contribution nationale à la CdP21, poursuit la mise en œuvre de son programme d'afforestation et de reboisement afin de donner vie, en dix ans, à un million d'hectares de plantations sur un territoire national dont 60% de la superficie est déjà couverte de forêts. Il appelle à un sursaut de la communauté internationale afin que la CdP21 prenne des décisions

courageuses, notamment en faveur de pays comme le sien, qui consent d'énormes sacrifices pour protéger le massif forestier du bassin du Congo, considéré à juste titre comme le second poumon de la planète. Par ailleurs, il fait valoir que la pratique démocratique n'a pas une longue histoire au Congo mais qu'elle se consolide chaque jour davantage, comme l'illustre le processus continu de consultation citoyenne entre la majorité et l'opposition en prévision d'élections générales libres, transparentes et apaisées. En terminant, il met en exergue le rôle du sport pour consolider les sociétés, unir les peuples et contribuer à la promotion des valeurs chères à la Francophonie, et informe la CMF de la tenue, avec succès, à Brazzaville du 4 au 9 septembre, des XI<sup>es</sup> Jeux de la jeunesse africaine.

Après avoir rappelé le génocide dont a souffert son propre pays, **le représentant du Rwanda** se réjouit de découvrir en Arménie des jeunes gens qui ont su surmonter leur histoire. Il remercie la Secrétaire générale pour la célérité avec laquelle elle répond aux défis qui se présentent en Afrique et au-delà, et salue l'initiative d'organiser des forums économiques afin de rapprocher les acteurs économiques et les États et gouvernements de la Francophonie. Tout en souscrivant à son rapport sur la situation politique dans l'espace francophone, il déclare, s'agissant de la RDC, que s'il se réjouit de l'engagement pris par ce pays de tout mettre en œuvre pour neutraliser les forces rebelles, il appelle néanmoins l'attention sur le fait que le désarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ne relève pas que de la RDC ; il en veut pour preuve qu'en vingt ans, la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC n'y est pas parvenu. Estimant que des missions d'observation au sein de l'espace francophone sont nécessaires pour éviter les crimes de masse, comme pour partager la culture de la paix et accompagner les pays vers un développement socioéconomique durable, il remercie l'Arménie pour le projet de résolution sur la prévention des génocides, un sujet dont il déplore qu'il reste d'actualité.

Malgré des évolutions positives, **le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo** reconnaît que des problèmes subsistent dans certains pays en situation de crise ou de sortie de crise, la Centrafrique et le Burundi notamment. Il salue les actions de l'OIF pour trouver des solutions et témoigne de l'engagement de son pays dans la consolidation de l'État de droit. Il ajoute que, consciente de l'obligation de rendre irréversibles les avancées démocratiques tout en accélérant les progrès aux plans économique et social, la RDC, soucieuse de tenir les engagements pris dans la Déclaration de Bamako, se prépare à des élections générales. Il relève que l'aspiration à un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable est contrariée par les nombreux défis à relever urgemment, le plus pressant d'entre eux étant la préservation de l'environnement, face aux conséquences négatives des changements climatiques sur des secteurs vitaux telle l'agriculture et sur la disponibilité des biens nécessaires à la vie. Considérant l'urgence de conclure un accord ambitieux, universel et juridiquement contraignant, la RDC a déposé à la CdP21 sa contribution nationale, laquelle comporte des actions d'atténuation et d'adaptation. Le Ministre évoque en outre la persistance de la crise financière et économique internationale, dont les effets néfastes pèsent lourdement sur la plupart des pays membres de l'OIF. Dans un tel contexte, son gouvernement soutient la mise en œuvre déterminée de la Stratégie économique pour la Francophonie. Dans tous ces domaines – changements climatiques, résilience face aux crises, développement durable – il estime que l'Organisation peut et doit faire la différence, à condition de souscrire aux déclarations et résolutions des sommets pour ce qu'elles sont et non comme des options. Dans le domaine de la coopération, il approuve les amendements à la programmation 2015-2018, en exprimant l'avis que l'éducation et la formation, si nécessaires au développement durable, doivent demeurer des priorités. Sur les mutations en cours au sein de l'Organisation, il partage les conclusions des auditeurs interne et externe, tout en soutenant les efforts de la Secrétaire générale et de l'Administrateur pour la modernisation de l'OIF et en saluant les résultats déjà enregistrés dans ce sens. Il appuie l'adoption du projet de budget 2016 révisé. Enfin, il se réjouit que le Forum mondial de la langue française de Liège ait mis l'accent sur la créativité et félicite la Fédération

Wallonie-Bruxelles pour la réussite de cette seconde édition. Il conclut en formant le vœu que le Sommet d'Antananarivo connaisse un succès aussi éclatant.

**Le ministre chargé de la Coopération internationale de Djibouti** appuie d'emblée les recommandations soumises dans le rapport que la Secrétaire générale a fait des travaux du CPF. Il apprécie les actions menées par l'OIF pour contribuer au règlement des crises dans l'espace francophone. Il salue la maturité du peuple burkinabé, qui a permis de sortir de la crise, et l'encourage à œuvrer à la consolidation de la démocratie. Il condamne les actes terroristes et appelle au renforcement de la coopération internationale pour lutter contre ce fléau. Soulignant que l'intensification des conflits et des guerres conduit à la multiplication des déplacements de populations vers les pays limitrophes, il indique que son pays, qui voit affluer des milliers de réfugiés yéménites, a de plus en plus de difficultés à gérer cette situation, faute de moyens et d'infrastructures adaptées ; il en appelle donc à la solidarité francophone. Il rappelle la situation particulière au sein de la Francophonie de son pays, seul État francophone de la corne de l'Afrique, et réitère sa volonté d'en faire, avec le concours de l'Organisation, une base avancée de la Francophonie dans une optique de coopération Sud-Sud. Souhaitant renforcer et élargir sa coopération avec elle, Djibouti salue les réformes menées pour moderniser l'OIF et optimiser sa gestion. Convaincu que la visibilité de la Francophonie dépend de l'excellence de ses réalisations et de son accompagnement des pays en développement, il conclut en relevant l'enjeu majeur pour la planète que représentent les changements climatiques, appelant à la mobilisation générale pour assurer la réussite de la CdP21 en décembre à Paris.

**L'ambassadeuse du Maroc** remercie le gouvernement arménien et rend hommage à la présidence sénégalaise qui a contribué à renforcer la visibilité de la Francophonie dans le contexte international. Elle salue l'engagement constant de la Secrétaire générale et son action inlassable pour la consolidation de l'espace francophone et pour une Francophonie agissante face aux défis qui l'interpellent l'espace francophone. Dans un contexte marqué par de multiples défis, elle réaffirme son soutien aux actions de la Francophonie. Elle salue ainsi, s'agissant de la situation politique de nombreux pays, la mobilisation constante de la Francophonie pour le retour à l'ordre constitutionnel. Elle considère que le renforcement des capacités institutionnelles et le dialogue doivent être des priorités, de même que la lutte contre le terrorisme, et appelle à intensifier les efforts pour éradiquer ce fléau. Elle partage la vision d'une approche globale tenant compte des aspects culturel et humain ainsi que du développement culturel et appelle au dialogue interculturel et interreligieux. A cet égard, en évoquant la Conférence internationale sur le dialogue des cultures et des religions de Fès, en 2013, elle réitère la disponibilité de son pays à accompagner des événements organisés par l'OIF. Elle réitère son appui pour la mise en œuvre de la SEF. En matière de développement durable, elle met l'accent sur les effets dévastateurs des dérèglements climatiques et rappelle que le Maroc abritera la 22<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 2016. Elle appelle à un engagement responsable des pays dans cette perspective et encourage l'expression de leur capacité à défendre collectivement et solidairement les valeurs de la Francophonie.

**L'ambassadeur du Mali**, après avoir félicité les autorités arméniennes pour l'organisation de la Conférence, ainsi que la Secrétaire générale, salue l'efficacité du management de l'Administrateur pour parvenir à des solutions. Il rappelle que le Mali se remet de la plus grave crise politico-sécuritaire de son histoire et apprécie d'autant plus les valeurs de paix et la recherche de solutions. Il souligne que le choix de la négociation et du dialogue inclusif intermalien fait par son pays a abouti à la signature de l'accord de paix et de réconciliation, et tient à saluer les efforts de médiations internationales ayant impliqué de nombreux pays et l'action déterminante de la famille francophone ; il sollicite la participation de l'OIF au comité de suivi de la mise en œuvre de l'accord malien. Il fait état des progrès réalisés dans le chantier des réformes institutionnelles et politiques, mentionnant notamment les agences de développement régionales et la mise en place de la commission vérité, justice, réconciliation. Il affirme que malgré certaines difficultés dans le processus de paix, entravé notamment par les

actions de trafiquants, le peuple malien et son gouvernement sont déterminés à le mener à bien. Il met l'accent sur la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social, pour lesquels le dialogue s'instaure progressivement et une mission parcourt actuellement le pays pour déterminer les besoins des populations. Il observe que ce processus devra être consolidé et sollicite l'appui de la communauté francophone à cet égard. Il lance également un appel à tous les partenaires pour participer à la conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, sur le thème : « Bâtir un Mali émergent : les régions du Nord au cœur de la réconciliation et de la consolidation de la paix » organisée le 22 octobre 2016 à Paris sous la co-présidence des Présidents Ibrahim Keita et François Hollande. Relevant que effets des changements climatiques, insécurité et migrations vont de pair, il indique que le Mali a déjà déposé sa contribution nationale à la CdP21 et souhaite que cette conférence aboutisse à des conclusions juridiquement contraignantes. Il réitère la disponibilité de son pays à accueillir à Bamako le Forum sur la diversité culturelle dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

**La déléguée de la Guinée**, après avoir excusé l'absence du ministre des Affaires étrangères pour des contraintes de calendrier, remercie les autorités arméniennes pour l'organisation de ces travaux et le Président arménien pour son discours. Elle réitère l'engagement de son pays à soutenir la Secrétaire générale dans son mandat et salue les actions en cours, dans un contexte marqué par les problèmes environnementaux et déchiré par des conflits complexes et des crises migratoires. Elle observe que, dans le cadre de la mobilisation de la communauté internationale autour de ces défis, l'OIF a affirmé davantage sa présence, notamment en préparation de la CdP21, et qu'elle a placé au centre de ses préoccupations les jeunes et les femmes, dont le rôle avait été réaffirmé lors du Sommet de Dakar ; cette prise de conscience a conduit les jeunes à lancer un appel à la veille de la CdP21. En saluant les valeurs de partage et de solidarité prônées par l'OIF, elle exprime la reconnaissance du peuple et du gouvernement guinéens pour l'aide apportée dans la lutte contre l'éradication de l'épidémie de virus Ebola et dans l'accompagnement de la mise en œuvre de l'accord dans le cadre de l'élection présidentielle.

**La ministre des Affaires étrangères de Madagascar** constate que les dernières années ont été marquées par un regain de l'insécurité sur la scène internationale et partage les inquiétudes exprimées face aux situations de crise qui secouent l'espace francophone, tel que la flambée de violences en Centrafrique ou la migration continue de populations causée par la dégradation de leur environnement et les crises récurrentes. Les prochaines actions se concentrent donc logiquement sur la construction d'un espace de paix et de stabilité. Elle félicite les pays ayant tenu des élections en 2015 et adresse ses encouragements aux pays qui en organiseront prochainement. Consciente qu'après des années de crise, Madagascar ne retrouvera pas sa lancée dans l'immédiat, elle cite une phrase répétée par plusieurs délégations, « la démocratie ne se construit pas en un jour ». Elle fait sien le communiqué émis par la 545<sup>e</sup> réunion du Conseil paix et sécurité de l'Union africaine du 21 septembre 2015, qui salue l'évolution globalement encourageante de la situation à Madagascar. En affirmant que Madagascar est à l'œuvre pour l'instauration d'un environnement serein et propice au développement, elle indique que le calme dans lequel les dernières élections municipales et communales malgaches sont déroulées, le 31 juillet 2015, témoigne de l'attachement de la population aux valeurs démocratiques et confirme sa détermination à progresser ; elle précise que le processus électoral s'achèvera avec la tenue des sénatoriales. Elle affirme la détermination du Président Hery Rajaonarimampianina, homme de dialogue, pour responsabiliser les différentes forces politiques du pays et consolider la paix politique, à travers le memorandum de responsabilité qu'il a proposé et qu'une majorité de députés a signé. Depuis le retour à la norme constitutionnelle de Madagascar et des efforts entrepris par le Président de la République et son gouvernement, elle constate le retour progressif de Madagascar sur la scène internationale, marqué par le rétablissement et le renforcement des relations diplomatiques, notamment avec l'arrivée de nouveaux représentants diplomatiques des États francophones en exercice à Madagascar, à

l'instar du Canada, du Togo, de la Guinée, de la Belgique, de Maurice, de la France, de la Suisse et de l'Égypte. Elle se réjouit qu'un nouveau départ s'annonce pour un Madagascar modernisé.

Après avoir rendu hommage à l'ONU qui, 70 ans après sa création, est un forum unique pour les débats multilatéraux, **le délégué de l'ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)** souligne également l'importance de l'OIF, deuxième plus grande organisation mondiale, qui compte, avec ses 80 pays membres et observateurs, plus d'un tiers des pays membres des Nations unies et presque 300 millions de locuteurs de français sur les cinq continents, faisant de cette langue la deuxième la plus apprise et cinquième la plus parlée au monde. En réitérant l'attachement de son pays à ces deux organisations, il affirme que la Francophonie n'implique pas seulement un attachement à la langue française mais d'abord un engagement politique et la promotion de la diversité, qui permet de s'identifier et de préserver sa culture tout en respectant l'autre ; la Francophonie doit ainsi constituer un espace de paix, de tolérance, de dialogue et de compréhension mutuelle. Il indique que l'ERYM, qui fait géographiquement partie de l'Europe, a pour stratégie d'intégrer les organisations euro-atlantiques mais est confrontée à de nombreux obstacles malgré les efforts déployés pour adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne. Il est convaincu de la nécessité du respect du droit international et des décisions de la Cour internationale de justice des Nations unies et rappelle le rôle décisif des forums multilatéraux en ce qui concerne les engagements globaux. Il s'interroge toutefois sur la légitimité des décisions du Conseil de sécurité de l'ONU sans l'octroi d'un siège permanent à un pays représentant l'Afrique et l'Amérique latine, estimant que la Francophonie doit contribuer aux changements de la gouvernance mondiale. Par ailleurs, il souligne que l'ERYM, pays transitoire sur la route des migrants dans la crise migratoire actuelle, ne peut faire face seul à ce phénomène. Constatant que le monde est fracturé par les inégalités, démuné face à des menaces nouvelles, telles que le terrorisme et les changements climatiques, il appelle à surmonter l'immobilisme, l'indifférence et l'égoïsme. Il soutient la stratégie économique de la Francophonie comme un outil pour le développement et la prospérité des pays. Il plaide en faveur des valeurs de solidarité, de respect du multilinguisme et de la diversité de la Francophonie, tout appelant à l'usage de la langue française comme une mode privilégié de communication mais aussi comme source d'idées et d'accès aux emplois.

**La représentante de la Tunisie** estime que le soutien à un développement durable équitable et la stratégie multidimensionnelle de la Francophonie, qui met l'accent sur les femmes et sur les jeunes, ne peuvent que porter leurs fruits. Elle relève que la jeunesse, créative et innovante, vit et se développe à travers le numérique et qu'il est nécessaire qu'elle puisse y accéder, en Afrique comme ailleurs. Elle se réjouit de l'attribution du prix Nobel de la paix au Quartet du dialogue national tunisien, qui reconnaît leur contribution décisive à la société. Enfin, elle évoque la menace planétaire que représente le terrorisme, en soulignant la nécessité de poursuivre malgré tout la voie de la démocratie.

**Le ministre du Laos chargé de la Francophonie** exprime sa préoccupation face aux situations de conflits armés, de troubles politiques, de dégradation de l'environnement et de pandémies qui n'épargnent pas l'espace francophone. Il prône une action commune pour trouver des solutions à ces problèmes et la recherche de voies pacifiques pour la résolution des conflits. Il estime que la tenue de la CMF à Erevan l'année du centenaire du génocide arménien incite à tout faire pour le maintien de la paix mondiale. Il félicite l'OIF pour ses efforts dans la recherche des voies et moyens de faire face aux problèmes, de promouvoir le développement durable et de maintenir la stabilité dans le monde. À cet égard, le thème *La Francophonie, espace de paix, de tolérance, de dialogue et de compréhension mutuelle*, lui paraît primordial. Il salue les actions de l'OIF pour promouvoir les droits de l'Homme et saisit l'occasion pour signaler que le Laos présente pour la première fois sa candidature au Conseil des droits de l'Homme et sollicite le soutien des membres de la Francophonie. Il insiste d'autre part sur le fait que, sans la solidarité francophone, les trois pays membres de l'Asie du Sud-Est ne pourraient pas efficacement relever le défi de la promotion de la langue française face à la concurrence avec

d'autres langues. C'est pourquoi il compte sur le soutien de l'OIF pour donner une suite au projet Valofrase 2. Il se réjouit par ailleurs de la tenue d'une concertation francophone en marge de la CdP21 et souligne que la protection de l'environnement, la gestion des catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques figurent parmi les priorités de son gouvernement. Il assure que le Laos continuera de participer activement aux conférences sur le climat et de coopérer aux niveaux régional et international. Il exprime le vœu que la Conférence Paris Climat aboutisse à un accord international applicable à tous les pays. Il adresse ses vœux de succès aux travaux de la CMF, dont il espère qu'elle contribuera à renforcer les liens d'amitié entre les membres de l'OIF.

**La ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine du Niger** réaffirme l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie et son soutien aux efforts pour la préservation de la paix. Saluant l'engagement de l'OIF dans la lutte contre le terrorisme international, elle appelle l'attention sur les attaques de Boko Haram visant le bassin du lac Tchad et les atrocités d'une rare violence commises par ce groupe. Elle souligne l'importance du rôle de l'Organisation dans le plaidoyer en faveur de la solidarité internationale et du renforcement de la Force d'intervention conjointe multinationale à laquelle participent le Cameroun, le Nigeria, le Niger, le Tchad et le Bénin. S'agissant de la situation au Niger, où des élections qui se tiendront en 2016, elle affirme que le Comité du fichier électoral biométrique et la Commission électorale nationale indépendante jouent leur rôle suivant les règles strictes du jeu démocratique, tout en rappelant qu'à l'occasion du 55<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance, le président de la République a rassuré tous les partis politiques sur la transparence et la crédibilité de ces scrutins ; elle ne doute pas du soutien actif de la Francophonie pour accompagner le Niger dans ce processus. D'autre part, elle déplore la tentative de coup d'État au Burkina Faso, qui a constitué une grave menace à la paix et à la stabilité de toute la sous-région, et soutient la poursuite du processus de transition devant aboutir à des élections libres et transparentes dans ce pays. Elle souligne l'importance capitale pour la sous-région d'une paix définitive au Mali et place beaucoup d'espoir dans la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, organisée conjointement par ce pays et l'OCDE le 22 octobre, en partenariat avec la France et les pays amis du Mali. Enfin, elle insiste sur la nécessité d'aider la Centrafrique et le Burundi à trouver une sortie à la crise. Évoquant avec tristesse le sort des migrants, abusés par des filières de trafiquants et poussés par le désespoir, elle insiste pour que les efforts visant à juguler ces migrations clandestines tiennent compte de leurs causes profondes : conflits, précarité et impact des changements climatiques. Elle estime que l'OIF doit pouvoir déployer son expertise à ce sujet. Tout en se réjouissant que la Francophonie s'approprie les ODD et prenne une part active à la préparation de la CdP21, elle formule le vœu que la Conférence de Paris aboutisse à un accord contraignant. À ce propos, elle signale que le Niger a récemment adopté et transmis sa contribution nationale. Elle termine en marquant son appréciation des actions déployées par l'OIF dans le cadre des Stratégies jeunesse et économique et en annonçant l'intention du Niger d'organiser une troisième édition du Forum international Jeunesse et emplois verts en 2016.

**Le représentant de la Guinée-Bissau** adresse le message du président de la République concernant la crise que vit son pays, remerciant le Président Macky Sall, président en exercice de la CEDEAO et de la Francophonie, pour son soutien déterminé. Il saisit l'occasion pour féliciter l'OIF pour sa recherche de solutions aux crises dans ses pays membres.

**La ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge** relève que le thème de la CMF reflète aussi une partie de l'histoire de son pays, confronté à la guerre civile et, dans les années 1970, au régime sanguinaire des khmers rouges où des millions de personnes ont été tuées. Elle indique qu'à cette époque, le Cambodge fut coupé du reste du monde et les processus de développement économique, social et culturel furent également détruits. Elle signale qu'afin de ramener son peuple à la paix et à la prospérité, le gouvernement cambodgien a mis en place une politique « gagnant-gagnant » basée sur la tolérance et le dialogue entre les parties en conflit et qui a abouti à l'arrêt de la guerre civile et à la

réconciliation nationale. Plusieurs programmes ont été établis dans divers domaines, y compris l'insertion de l'histoire du régime des khmers rouges dans le curriculum éducatif, l'ouverture d'un musée mémorial du génocide, qui accueille des milliers de visiteurs nationaux et internationaux, et l'organisation d'une journée dédiée à la mémoire des victimes. La ministre informe la Conférence que, dans le but de préserver la stabilité sur la scène internationale et de soutenir les processus de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU, le Cambodge a contribué activement à la prévention des conflits et à la reconstruction dans de nombreux pays. C'est ainsi que depuis 2006, plus de 3 000 casques bleus cambodgiens ont été déployés au Tchad, en Centrafrique, au Liban, au Mali ainsi qu'au Soudan. S'agissant des changements climatiques, dont il est regrettable de constater qu'ils sont dus à l'impact environnemental des activités humaines, la ministre déplore que, face à ce défi universel, la communauté internationale, en particulier les pays développés, reste indécise sur l'aide à apporter aux pays en développement, qui sont les moins pollueurs de la planète et pourtant les plus affectés par ces changements. En ce qui concerne le Cambodge, la grande majorité de la population, qui est agricole, est particulièrement touchée par les conséquences de l'élévation des températures. Dans ce contexte, le gouvernement cambodgien travaille à l'élaboration d'un plan de protection de l'environnement notamment pour préserver la forêt et les ressources en eau et combattre la pollution de l'air et de l'eau. Elle conclut en exprimant toute la disponibilité du Cambodge à partager au sein de la Francophonie son expérience de retour à la paix d'un pays ravagé par plusieurs années de guerre.

**Le Président** remercie les intervenants pour leurs contributions et conclut que la Conférence reprend à son compte les recommandations, les décisions et les textes de nature administrative, financière et programmatique que lui a transmis le Conseil permanent. Sont ainsi adoptés :

- le budget 2016 révisé de l'OIF et la résolution y afférente, portant ouverture des crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2015-2018 de l'OIF au titre de l'année 2016 ;
- la programmation 2015-2018 de l'OIF révisée ;
- les Statuts de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), modifiés pour prendre en compte cette nouvelle dénomination de l'ancien IEF ;
- les Statuts de l'Institut francophone pour l'éducation et la formation (IFE), qui a été inauguré à Dakar le 5 octobre 2015 par le président de la République du Sénégal et la Secrétaire générale de la Francophonie.

La CMF entérine en outre les décisions de nature politique prises par le CPF en 2015.

## 5. Points d'information

### 5.1. Suivi des engagements du Sommet de Dakar

Le président de la CMF présente, à mi-parcours, le suivi des engagements du Sommet de Dakar et met l'accent sur quelques points et actions saillants.

Il rappelle que la Déclaration de Dakar, sur le thème de ce Sommet consacré aux femmes et aux jeunes, acteurs de paix, facteurs de développement, était axée sur l'accès à une éducation de qualité et à l'emploi, le renforcement de l'offre de formation professionnelle et technique, une meilleure insertion des jeunes, la valorisation du rôle des femmes comme actrices de développement et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. À ce titre, ont été adoptés la stratégie jeunesse et la stratégie économique de la Francophonie qui ont été intégrées dans la programmation quadriennale 2015-2018 de l'OIF. S'agissant de la stratégie jeunesse, le programme phare porte sur la mobilité et le renforcement des capacités des jeunes. Il souligne également la signature d'une entente entre l'OIF et le gouvernement du Québec visant à développer les compétences des États et gouvernements membres en matière de politiques de jeunesse. En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie économique, l'OIF a

initié un programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les pays francophones d'Afrique sub-saharienne, pour lequel plusieurs ont annoncé des contributions exceptionnelles. Il mentionne également l'adoption en mars 2015, en marge de la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies, de la déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes qui réaffirme l'engagement de la Francophonie en faveur de la pleine mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing concernant notamment l'accès égal aux ressources, l'accès des filles à une éducation de qualité et leur maintien à l'école. Par ailleurs, le Sommet de Dakar a demandé de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de la Francophonie numérique adoptée en 2012 à Kinshasa par des projets d'accompagnement qui permettent aux jeunes et aux femmes de saisir les opportunités d'emploi, d'innovation et de création qu'offre une société ouverte, inclusive et solidaire. Le Fonds francophone pour l'innovation numérique créé dans cet objectif a, pour 2015, lancé un appel à candidatures sur le thème « cités francophones durables, l'innovation numérique au service des politiques environnementales urbaines des pays en développement francophones », au Bénin, au Gabon, à Haïti, au Maroc et au Sénégal. En juin 2015 s'est également tenue à Paris la première réunion des ministres francophones de l'enseignement supérieur pour le développement numérique de l'espace universitaire francophone qui a abouti à l'adoption d'une déclaration commune prévoyant notamment la création d'un portail commun de la Francophonie en vue de la capitalisation et de la mutualisation des ressources et formations numériques universitaires. Les chefs d'État et de gouvernement ont en outre réitéré leur engagement à renforcer l'usage de la langue française et demandé à l'OIF et aux opérateurs de veiller à la réalisation de la politique intégrée de promotion de la langue française adoptée au Sommet de Kinshasa, tout en soulignant le rôle central que joue l'éducation dans ce domaine. Plusieurs initiatives ont été prises dans cette perspective : la tenue, le 28 avril 2015, au siège de l'OIF, de la première réunion des présidents des GAF auprès des organisations internationales, à l'issue de laquelle ont été formulées des recommandations visant à promouvoir l'usage de la langue française et le multilinguisme au sein des organisations internationales ; la deuxième édition du Forum mondial de la langue française, à Liège du 20 au 23 juillet 2015, sur le thème de la Francophonie créative ; le lancement de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation le 5 octobre, à Dakar, à l'occasion de la journée mondiale des enseignants. Le Ministre met en outre en exergue les initiatives nombreuses de l'OIF en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits et cite, entre autres : l'appui en faveur des États en crise et en sortie de crise, notamment en RCA et au Burkina Faso ; l'envoi de missions en appui aux processus électoraux dans plusieurs pays de l'espace francophone, notamment au Bénin, au Togo, à Haïti, en Guinée, en RCA et au Burkina Faso ; l'envoi d'une mission d'information et de contacts au Burundi, conduite par l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale, M. Pascal Couchepin. En ce qui concerne la mobilisation en faveur du développement humain et économique durable, il relève les concertations organisées en faveur des réseaux des ministres francophones de l'économie et des finances en marge des assemblées de printemps des institutions financières internationales en avril 2015 ; la concertation ministérielle en marge de la troisième conférence sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis Abeba au mois de juillet ; la traditionnelle concertation des ministres francophones des Affaires étrangères en marge de l'assemblée générale à New York le 26 septembre ; la concertation francophone de haut niveau sur le thème « objectifs 2030 : une dynamique francophone pour le succès du programme de développement pour l'après-2015 », tenue le 28 septembre 2015 à New York en marge du sommet spécial des Nations unies sur le développement, présidée par le Président Macky Sall et la Secrétaire générale ; il rappelle, à cet égard, que le Sommet de Dakar avait réitéré l'engagement de renforcer les concertations francophones dans les enceintes internationales. Par ailleurs, dans la perspective de la CdP21 du 30 novembre au 11 décembre 2015, l'IFDD a organisé une série d'ateliers régionaux de partage d'expériences sur les contributions prévues et déterminées au niveau national. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, 147 États parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique ont formellement présenté des contributions nationales, dont 71 membres de la Francophonie sur les 76 qui sont parties à la Convention, traduisant l'engagement et la mobilisation de la communauté francophone en vue du succès de la CdP21. En se félicitant des importantes initiatives déjà prises en vue de la mise

en œuvre des décisions de Dakar, il recommande de poursuivre et renforcer les actions en faveur de la promotion de la stratégie économique ainsi que la mise en œuvre des engagements sur les questions de santé, qui représentent un enjeu vital dans la protection et la préservation de l'humanité.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des neuf résolutions adoptées lors du Sommet de Dakar, le Ministre signale l'évolution positive de la situation de certains pays comme le Mali, tout en demandant à la communauté internationale de renforcer son appui à ce pays, pour permettre de faire face à la menace terroriste. Ainsi, la résolution sur le terrorisme reste d'actualité au regard de la recrudescence des actes terroristes dans l'espace francophone. Au Burkina Faso, le coup d'État survenu le 16 septembre 2015, moins d'un mois avant les élections générales, a momentanément interrompu le processus de transition, qui a été repris depuis lors. De même, l'épidémie de fièvre à virus Ébola subsiste malgré des progrès. Il souligne que des efforts significatifs devraient être faits s'agissant de la mise en œuvre de certaines des résolutions, notamment celle sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants.

Il conclut en annonçant un point plus complet à l'occasion du Sommet de Madagascar.

## **5.2. Préparation du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Antananarivo, 2016)**

Après avoir relevé que 2015 sonne comme une année de consécration pour l'OIF, avec la célébration des 15 ans de la Déclaration de Bamako et des 10 ans de la Charte d'Antananarivo ainsi que le démarrage du nouveau cadre stratégique 2015-2022 de la Francophonie, la ministre des Affaires étrangères de Madagascar rend hommage au gouvernement et au peuple arméniens pour leur engagement dans la promotion des valeurs francophones. En indiquant que, fort de l'appui de la famille francophone, Madagascar aspire à suivre ce même parcours, elle réaffirme la détermination et la volonté du gouvernement malagasy de porter haut et fort les couleurs de l'Organisation et d'être à la hauteur des attentes nationales et internationales en ayant le privilège d'accueillir le XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Elle réitère l'attachement de son pays aux obligations et aux devoirs liés à cet événement en assurant que l'ensemble des instances nationales sont d'ores et déjà impliquées de manière durable et déterminée, raffermissant les liens qui unissent Madagascar et la famille francophone. Rappelant l'engagement francophone historique de Madagascar, elle mentionne l'accueil, en juin 1966, de la réunion qui a conduit à élaborer les fondements d'une idée francophone par la Conférence des chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), et l'accueil, en novembre 2005 à Antananarivo, de la 21<sup>e</sup> session de la CMF, qui a adopté la Charte de la Francophonie toujours en vigueur. Elle souligne également l'engagement personnel du président de la République de Madagascar dans les actions de la Francophonie et dans l'organisation du XVI<sup>e</sup> Sommet. Ainsi, une structure en charge de l'organisation qui lui est rattachée a été créée depuis le mois d'avril, composée d'un conseil national d'orientation, d'une délégation générale et d'un conseil scientifique. Le ministère des Affaires étrangères demeure au centre de ce dispositif et se joint à l'équipe du comité d'organisation du XVI<sup>e</sup> Sommet pour faire de cette mission une action commune et solidaire et un enjeu véritablement national. Elle cède la parole à la présidente du conseil scientifique pour présenter le travail accompli à ce jour.

En présentant le thème du Sommet, « croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone », la présidente du conseil scientifique met l'accent sur les objectifs de promotion d'un nouveau mode de développement, estimant que la communauté francophone peut et doit multiplier les initiatives pour un monde plus juste et un développement soutenable. Après avoir invité les participants à prendre connaissance de la plaquette de présentation du Sommet, elle indique que ce XVI<sup>e</sup> Sommet aura pour logo l'arbre du voyageur, emblème de Madagascar qui symbolise les valeurs qui unissent et rassemblent. Un film d'animation a été projeté pour présenter le logo et l'emblème du Sommet.

Au terme de cette brève présentation, la ministre assure que ce Sommet non seulement sera l'expression du rayonnement des actions des États membres mais également et surtout accentuera la visibilité de Madagascar. Elle y voit une opportunité pour les participants de prendre davantage en compte ses spécificités et ses atouts dans sa vision du développement responsable et de la croissance partagée. Le processus préparatoire se poursuit, sur le plan de la logistique, des infrastructures, de la sécurité, du protocole et de la communication. Elle compte sur la solidarité, le soutien et la présence de tous pour assurer le succès de ce XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

Tenant compte du calendrier international et de l'agenda de l'OIF, Madagascar propose les dates suivantes pour la tenue des Instances :

- le 22 novembre 2016 pour le Conseil permanent de la Francophonie
- les 23 et 24 novembre 2016 pour la Conférence ministérielle de la Francophonie
- les 26 et 27 novembre 2016 pour le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie.

En remerciant l'OIF pour son assistance dans les préparatifs du Sommet, à travers les missions du Comité de pilotage, la ministre déclare que la Francophonie est au cœur du monde et chère à Madagascar.

## **6. Présentation et débat sur les thèmes de la CMF**

### **6.1. La Francophonie, espace de paix, de tolérance, de dialogue et de compréhension mutuelle (incluant la prévention du génocide)**

- **Exposé introductif du Ministre des Affaires étrangères d'Arménie**

Le ministre arménien des Affaires étrangères souligne que ce n'est pas par hasard que le thème de l'intolérance a été inscrit à l'ordre du jour de cette conférence, le cas de l'Arménie étant exemplaire des conséquences dramatiques qui peuvent en découler. En cette année de commémoration du centenaire du génocide arménien, il soulève la responsabilité d'une réflexion pour se prémunir contre de tels phénomènes, qui peuvent se reproduire, du fait de la xénophobie, du racisme et de toute division selon l'origine sociale, la communauté civilisationnelle ou culturelle. Il estime que la Francophonie doit dénoncer les crimes contre l'humanité et prêter une attention particulière à plusieurs composantes : crimes contre des groupes ethniques ou religieux, destruction des valeurs culturelles, diffusion de discours incitant à la discrimination et à la haine, dans des proportions dont l'importance croît lorsqu'une telle diffusion est érigée en système et que l'État exerce une propagande non dissimulée. Il affirme qu'il est indispensable de mettre en place des mécanismes internes et internationaux pour les combattre car il en va du destin de milliers de personnes. Enfin, il réitère que la communauté internationale, et singulièrement la Francophonie, a le devoir de mettre les générations futures à l'abri de la haine et de l'impunité, et de continuer à apporter une contribution substantielle à la paix, à la compréhension mutuelle et au respect de l'autre.

- **Exposé introductif de la Secrétaire générale de la Francophonie**

Exprimant sa gratitude pour ce moment d'échange consacré à un thème primordial et qui constitue l'essence même de la Francophonie, la Secrétaire générale souligne que l'OIF est née du besoin de créer un espace rassemblant des peuples parfois divisés par l'Histoire, qui a vu la domination, l'exploitation, voire l'exclusion des uns par les autres. L'espace francophone traduit donc la volonté de se rencontrer, de faire et de penser autrement, et la Francophonie est née de cette volonté essentielle de vivre et de construire un humanisme forgé dans l'héritage d'une langue, dans des valeurs de paix, de dialogue, de reconnaissance de l'autre et de compréhension mutuelle. La Secrétaire générale affirme que cet humanisme qui doit être partagé contre la haine et son cortège d'ignominies et qui guide les actions de l'Organisation

s'impose plus encore à Erevan, où la communauté francophone a voulu se recueillir dans le silence, par devoir de mémoire. Elle rend hommage à la force de reconstruction et de refondation du peuple arménien, dont l'exemple renforce la détermination de tous ceux qui croient aux valeurs fondamentales à s'engager dans la lutte contre le génocide et les crimes contre l'humanité. Elle insiste sur le fait que le respect de l'autre ne peut s'enraciner sans compréhension mutuelle dans le contexte actuel où les discours de haine viennent remettre en cause des valeurs universelles. En déclarant que l'exercice démocratique est le meilleur moyen de mettre en œuvre ces principes, elle relève que l'engagement autour de cet humanisme est une réalité traduite par des propositions concrètes. À cet égard, elle attire l'attention sur la mobilisation de l'Organisation pour créer des conditions propices à la tenue d'élections paisibles, pour appuyer les processus de dialogue conduisant à des élections inclusives, pour contribuer aux sorties de crise et au rétablissement de la paix dans ses pays membres. Elle mentionne en outre le soutien aux institutions nationales et à la justice pénale internationale ainsi que l'appui aux expertises nationales en matière de droit et de justice. Notant que les États et gouvernements membres de l'OIF se sont engagés à protéger les immigrés, elle propose d'examiner avec attention les moyens de concourir au traitement de la crise des migrants, en soulignant que leur afflux massif et l'immigration forcée n'ont pas uniquement cours en Europe mais dans toutes les régions du monde, où des millions de personnes fuient leurs pays pour échapper à la guerre, à la dégradation de l'environnement ou encore à la pauvreté. Elle estime qu'il est indispensable que la Francophonie se penche sur les causes profondes de ce phénomène et que l'Organisation montre qu'elle donne vraiment un sens aux résolutions ambitieuses qu'elle adopte car c'est là que son devoir commence.

- **Débats**

En ouvrant les débats, **le Président** rappelle que la CMF doit se prononcer sur le projet de résolution sur la prévention du génocide et sur le projet de résolution sur la Francophonie, espace de paix, de tolérance, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle qui lui sont soumis pour adoption.

**Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso** appuie l'adoption de ces résolutions. Bien que des acquis soient enregistrés en termes de promotion de la paix au sein de l'espace francophone, il relève que de nombreux défis restent à relever, au regard de la situation politique et sécuritaire préoccupante dans certains pays, notamment d'Afrique francophone, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale, dont l'OIF. Il cite le cas du Mali où, malgré les accords d'Alger, la situation reste tendue, surtout dans le Nord, où l'on assiste toujours à des attaques terroristes contre les populations civiles et les soldats de la Mission des Nations unies au Mali. Il note que la persistance de la violence terroriste dans certains pays de la région, comme le Tchad, le Niger ou le Cameroun, s'étend au Burkina Faso, où a été commise, le 9 octobre, une attaque meurtrière près de la frontière malienne, l'attaque d'une brigade de gendarmerie et l'enlèvement d'un ressortissant roumain ayant déjà été perpétrés au mois de mars. Condamnant ces actes terroristes, il fait part de l'engagement de son pays, attaché au dialogue dans le règlement des conflits, à œuvrer à la promotion de la paix et à la préservation de la sécurité et de la stabilité. Il en veut pour preuve le renforcement de la participation de ses forces de défense et de sécurité dans les opérations de paix au Mali, en Guinée-Bissau et en Haïti.

**La représentante de la Fédération Wallonie-Bruxelles** déclare que la visite émouvante au Mémorial du martyr arménien force à prendre la mesure de la thématique qui réunit la CMF à Erevan : celle du devoir collectif de consolider la Francophonie comme espace de paix, de tolérance, de dialogue et de compréhension mutuelle. Elle souligne l'interdépendance entre les valeurs constitutives de l'État de droit et les droits humains, et la prospérité économique, qui se nourrissent mutuellement. Elle ajoute que l'éducation et la formation comptent également parmi les tenants et aboutissants de l'État de droit et de l'épanouissement économique, ce qui rejoint la globalité du nouveau défi que vient de s'assigner la communauté internationale avec l'adoption

des ODD. À cet égard, elle considère que la Francophonie, qui est l'organisation intercontinentale qui compte en son sein la plus grande proportion de pays les moins avancés, a l'obligation d'y contribuer, au nom de la légitimité et de la solidarité que postule leur mise en œuvre. Cette spécificité de la composition de la famille francophone, qui fait résonner ces défis de manière plus aiguë auprès des pays les plus vulnérables, ne permet pas d'y apporter une réponse substantielle au niveau matériel, vu l'énormité des moyens matériels à mobiliser chaque année pour répondre aux besoins. De ce fait et en raison de la modicité des moyens de l'OIF, la réponse au gigantesque défi évoqué devra être plus qualitative et créative que quantitative. La ministre met en lumière l'avantage comparatif de la Francophonie que constituent une expérience et une expertise denses et originales dans de nombreux champs d'action. Elle cite les exemples de l'Ifadem, du programme de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes de la Conféjes, de la découverte et de l'interconnexion des jeunes talents créatifs à la faveur des éditions du Forum mondial de la langue française, comme à Liège, ou encore de l'appui multiforme mis en œuvre par la Direction des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix de l'OIF. Elle estime que c'est par la poursuite de l'appui de la Francophonie à l'adaptation des dispositifs de formation des pays membres, à la capacité d'entreprendre et d'innover des femmes et des hommes ainsi qu'à la numérisation comme vecteur de diffusion des connaissances que la future génération pourra être aidée à assurer la durabilité de l'offre de développement. C'est aussi par la poursuite d'un appui sans concession à l'État de droit, à la gouvernance et aux droits humains ainsi qu'au développement du potentiel qu'offre la diversité culturelle que l'OIF contribuera à ce que les citoyens de l'espace francophone expriment leur génie dans la paix. La ministre conclut en appelant à ce que ces valeurs, mises à l'honneur dans les deux projets de résolutions, qu'elle appuie, soient portées avec force et détermination dans toutes les instances multilatérales.

Ayant rappelé qu'à l'origine, la Francophonie avait vocation à raffermir des liens culturels fondés sur la langue commune, **le représentant du Gabon** note qu'avec le temps, cet objectif s'est étendu à d'autres domaines, dont celui de la démocratie, de l'État de droit et de la paix. Il relève que, malgré des moyens modestes, l'OIF a su promouvoir la paix dans l'espace francophone, en se dotant à Saint-Boniface et Bamako d'instruments pertinents en la matière, qui doivent être respectés. Connue comme havre de paix dans une région souvent tourmentée, le Gabon a quant à lui toujours privilégié la médiation comme mode de règlement des différends. En conséquence, il soutient l'adoption des projets de résolutions soumis à l'examen de la CMF.

**Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur** affirme la solidarité du Bénin avec toutes les actions déployées par l'OIF, notamment en vue de la sortie de crise au Burundi. Il en va de même au Burkina Faso, où son pays a joué, conjointement avec le Sénégal, le rôle de facilitateur dans la récente situation de crise qui vient de connaître un heureux épilogue. Il exprime le soutien du Bénin aux pays endeuilés par les événements survenus à la Mecque, où il s'est rendu pour veiller au rapatriement des pèlerins Béninois, ce qui explique son absence au début des travaux. Il exprime aussi sa solidarité avec les pays, tels que la Centrafrique, la Guinée et Haïti, qui tentent de parvenir au consensus national nécessaire à l'organisation d'élections libres et transparentes, gage de paix, de stabilité et de respect des droits de l'Homme. Il constate que l'expertise de l'OIF dans les actions de restauration de l'État de droit est très sollicitée. Ayant évoqué la tenue prochaine d'élections en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, il appelle l'attention sur l'organisation, au Bénin, des différentes consultations électorales aux échéances prévues depuis la Conférence nationale des forces vives de février 1990. Il mentionne les récentes élections municipales, communales et locales ainsi que les élections législatives qui les avaient précédées et signale l'élection présidentielle programmée en mars 2016, pour laquelle le Bénin a sollicité l'accompagnement de l'OIF. Il remercie l'Organisation pour son concours à l'organisation à Cotonou, en mai 2015, d'un symposium international pour le lancement de l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel. Il précise que la feuille de route élaborée à cette occasion sera transmise à l'OIF comme contribution aux initiatives en ce sens. Par ailleurs, il indique que le Bénin s'est engagé

dans le combat contre Boko Haram en prenant les mesures pour mettre un contingent de 800 soldats à la disposition de la force multinationale constituée à cet effet et pour laquelle le soutien de la communauté internationale est demandé. S'agissant de la Conférence Paris Climat, le Bénin a affirmé ses engagements en faveur de la réduction des gaz à effet de serre et opté pour une politique de reforestation avec son programme *Dix millions d'âmes, dix millions d'arbres*. En terminant, le ministre marque son soutien à tous les projets de résolutions soumis, qui vont dans le sens du renforcement de la visibilité et de la crédibilité de l'OIF.

Au nom de la Conférence, **le Président** remercie le ministre arménien des Affaires étrangères et la Secrétaire générale pour leurs propos introductifs ainsi que les intervenants s'étant exprimés sur cette thématique qui interpelle les consciences, dans un contexte international complexe marqué par l'intolérance sous toutes ses formes, dont la xénophobie et le racisme.

## 6.2. Les enjeux de la CdP21 sur les changements climatiques

- **Exposé introductif de la représentation française**

À moins de deux mois de la Conférence de Paris sur le climat, la déléguée de la France déclare que l'ambition affichée est un tournant vers un monde « zéro carbone, zéro pauvreté » qu'il faut atteindre le plus rapidement possible. Avec la conférence d'Addis-Abeba en juillet et l'adoption des Objectifs de développement durable à New York deux semaines auparavant, les États se sont dotés d'un cadre international cohérent pour avancer vers deux objectifs indissociables : la lutte contre la pauvreté et la protection de la planète. La déléguée observe que parmi les dix-sept priorités identifiées au sein des ODD, le climat tient une place particulière, réclamant une action rapide pour éviter de subir des conséquences dramatiques et irréversibles, une action collective de tous les pays dans la même direction, même s'ils n'y vont pas avec la même vitesse, et une action profonde, dans la mesure où l'enjeu climatique touche au cœur des modèles de développement, notamment en ce qui concerne l'utilisation des énergies fossiles et le secteur des terres. Elle se réjouit que les nombreux échanges confirment la volonté de l'ensemble des pays d'aboutir à un accord universel sur le climat, tous ayant compris qu'une réponse efficace au défi climatique ne pouvait être que globale, et que tous avaient y gagner, en facilitant l'accès aux financements pour le climat, en faisant baisser le coût des technologies propres et en créant une « course vers le haut » pour l'innovation résiliente et sobre en émissions de gaz à effet de serre. Elle affirme que travailler ensemble pour le climat, c'est permettre l'accès équitable de tous au développement durable.

La déléguée exprime la conviction de la France que, pour revenir à terme sur une trajectoire compatible avec l'objectif des 2°C de réchauffement - voire 1,5°C si cela est possible -, au-delà d'un accord, qui reste essentiel, les bases d'une « Alliance de Paris pour le Climat », qui mette en mouvement l'ensemble de la société aux côtés des États, doivent être posées. Cette « Alliance » comprend quatre volets : l'accord en lui-même, les contributions déterminées au niveau national, les initiatives sectorielles des acteurs non étatiques de l'agenda des solutions et des avancées en matière de financements. Elle relève que cette « Alliance » prend déjà forme, à travers la préparation des contributions nationales, qui couvrent plus de 86% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, reflétant l'adhésion à la dynamique créée. Ces contributions montrent que les trois quart des pays du monde, et donc une majorité de pays en développement, sont prêts. Le secrétariat de la Convention climat en évaluera l'impact global début novembre pour mesurer le chemin accompli et le chemin qui reste à parcourir pour rester en dessous des 1,5°C ou 2°C. Elle observe qu'une large majorité d'États se sont prêtés à l'exercice, certains pour la toute première fois ; ils ont mobilisé leurs autorités politiques et administratives, consulté leur société civile et ont prévu non seulement des objectifs d'atténuation mais aussi des mesures d'adaptation, de déploiement des énergies renouvelables, ou encore de gestion durable des forêts. Elle se félicite que 71 des 80 États et gouvernements de la Francophonie ont répondu à cette première vague de contributions. Toutefois, à ce stade, la plupart des analyses soulignent l'ambition insuffisante de ces contributions, prises

globalement, par rapport à l'objectif des 2°C, soulignant la nécessité d'un accord durable et dynamique qui permette un relèvement progressif de cette ambition au cours du temps. À cette fin, la France préconise de déjà prévoir la clause de rendez-vous, idéalement dans 5 ans.

S'agissant de la mise en œuvre des objectifs, la France a fait des financements, du transfert de technologies et du renforcement de capacités une priorité de son action diplomatique. Dans la perspective de tenir l'engagement des « 100 milliards », la France et le Pérou ont demandé un rapport sur les financements climat, dont il ressort plusieurs enseignements :

- fin 2014, les financements s'élevaient à près de 60 milliards, soit 1/3 de financements privés et 2/3 de financements publics, dans l'esprit de l'engagement pris à Copenhague ;
- bien que les pays soient sur la bonne voie, il faut poursuivre la mobilisation pour atteindre les 100 milliards ;
- les banques de développement sont appelées à prendre des engagements en ce sens. Certaines l'ont déjà fait, les autres ont jusqu'au 30 novembre pour dévoiler leur plan ;
- les États du Nord doivent aussi prendre leurs responsabilités et augmenter leurs financements climat, ce qui paraît un effort accessible. L'Allemagne et le Royaume Uni ont déjà annoncé une augmentation. La France augmentera elle aussi ses financements climat pour les porter de 3 à 5 milliards en 2020.

Enfin, la déléguée signale que le Plan d'Action de Lima à Paris offre des opportunités pour les pays francophones. Elle mentionne ainsi l'initiative sur les systèmes d'alertes précoces (CREWS), qui vise à équiper tous les pays pauvres et vulnérables de systèmes d'alerte performants d'ici 2020, afin de permettre aux populations d'anticiper les catastrophes climatiques, et l'initiative sur les énergies renouvelables en Afrique, pilotée par l'Égypte en tant que présidente de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui vise à augmenter la capacité de l'Afrique de 10 GW d'ici 2020. Elle en appelle à une action immédiate associant toutes les bonnes volontés et, tout en espérant que des résultats seront obtenus sur ces quatre volets à Paris, elle ajoute qu'un certain nombre de détails devront être finalisés avant l'entrée en vigueur de l'accord, en 2020, travail qui commencera dès la CdP22 ; elle salue, à cet égard, le Maroc, qui en assumera la présidence. En outre, elle affirme que la mobilisation de tous les acteurs en faveur du climat devra être poursuivie et intensifiée, déclarant que Paris, point d'arrivée après vingt ans de négociations, sera surtout un point de départ et le début d'une nouvelle phase dans la coopération mondiale sur le climat.

Appelant à une mobilisation de toute la Francophonie dans la dernière ligne droite vers Paris, la déléguée invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à déposer leur contribution en amont de la Conférence de Paris, malgré le dépassement de la date-limite du 1<sup>er</sup> octobre. Souhaitant par ailleurs des avancées sur la négociation du futur accord, elle indique que les États disposent désormais d'un nouveau texte, plus clair et plus concis, sur lequel les Ministres doivent donner un mandat politique clair à leurs négociateurs. La session de Bonn, qui commencera une semaine après la CMF d'Erevan, sera la dernière session formelle avant la Conférence de Paris et sera l'occasion de négociations pour clarifier les concepts, réduire les options et trouver des compromis. La déléguée insiste sur la nécessité d'atteindre un texte maniable en amont de la CdP21, dans le cadre d'un travail préliminaire, qui permettra d'avancer sur les points politiques – notamment lors de la « pré-CdP » au niveau ministériel qui sera organisée à Paris du 8 au 10 novembre, afin d'éviter d'arriver à un accord bancal, improvisé dans l'urgence, qui ne serait pas à la hauteur de l'enjeu. Dans cet effort de négociation, elle qualifie l'action des États francophones et de la Francophonie d'essentielle et déclare que la résolution sur les changements climatiques que les ministres adopteront lors de cette 31<sup>e</sup> CMF permettra de donner une impulsion politique supplémentaire aux négociations. De plus, les travaux de l'IFDD portant sur l'organisation de concertations, la conception de notes de décryptage ou l'élaboration du guide de négociations et du Bulletin francophone des négociations resteront des atouts précieux pour les négociateurs des pays francophones. Elle conclut en demandant aux pays

membres de la Francophonie de ne pas relâcher leurs efforts dans la dernière ligne droite et de rester mobilisés, sans fatalisme ni complaisance, pour continuer à faire du défi climatique un axe majeur de coopération au sein de la famille francophone.

- **Exposé introductif de la Secrétaire générale de la Francophonie**

La Secrétaire générale introduit son propos en soulignant que la 21<sup>e</sup> conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la CdP21, constitue un rendez-vous majeur pour la communauté internationale, pour tous les pays de la planète et pour toutes les générations, présentes et à venir. Mais rejetant le temps du plaidoyer, elle met l'accent sur l'action et la responsabilité. Elle relève que sur le plan théorique, les fondements scientifiques de la nécessité de lutter contre les changements climatiques sont désormais bien établis, à l'instar des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Elle observe que, sur le plan humain, les effets irréversibles de ces changements se font sentir quotidiennement sur les populations les plus vulnérables, déjà contraintes, pour certaines, à fuir sans retour des terres dévastées ou menacées de disparition, pour cause de phénomènes de désertification, d'érosion côtière, de cyclones ravageurs et de raréfaction de la pêche et de l'élevage.

Elle constate pourtant le blocage, depuis plusieurs années, de la négociation d'un nouvel accord universel, affirmant que la Conférence de Paris, portée par la mobilisation de la présidence française, qu'elle salue, doit être considérée comme celle de la dernière chance. Elle espère que tous les chefs d'État et de gouvernement sauront dépasser les intérêts particuliers pour prendre les engagements qui s'imposent. Elle estime qu'un échec à Paris constituerait une double défaite : non seulement pour la préservation de la planète, faute d'être en mesure de contenir les effets du réchauffement climatique, mais aussi pour tous ceux, y compris la Francophonie, qui croient à la régulation, à l'action collective solidaire et à l'universalité des valeurs pour appréhender et résoudre les désordres du monde. Ainsi, une absence d'accord ou un accord au rabais conforteraient ceux qui croient que le droit international doit plier devant la loi du plus fort, en opposition avec la vision de la Francophonie qui plaide en faveur de la démocratisation des relations internationales. C'est pourquoi, elle appelle les pays de la Francophonie à parler d'une même voix dans la négociation et à peser de tout leur poids pour qu'un accord ambitieux, juste, équitable et durable soit trouvé, conformément à l'objectif fixé par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Dakar. Elle rappelle que sur les 146 États parties à la Convention des Nations unies sur les changements climatiques qui ont, au 1<sup>er</sup> octobre, présenté leur contribution, 71 appartiennent à l'Organisation et sont en mesure de faire pression. Cette pensée collective doit s'exprimer tant dans la négociation menée dans le cadre des Nations unies, qu'au sein des groupes régionaux ou des groupes rassemblant des pays aux caractéristiques communes, tels les Petits États insulaires en développement. Elle souligne que par-delà ses enjeux diplomatiques, cette conférence est déterminante pour le développement et la croissance des pays et territoires francophones, en particulier pour le développement et la croissance des pays qui produisent peu de carbone, mais qui subissent de plein fouet les effets du réchauffement, et seront le plus affectés par les résultats des différents volets de la négociation. Elle affirme que c'est à l'aune des solutions qui seront adoptées pour les pays vulnérables, dont beaucoup sont membres de l'Organisation, que pourra être mesuré le succès de la conférence de Paris.

Dans ce cadre, la Secrétaire générale salue l'initiative de Madagascar de placer le prochain Sommet sous le thème de la croissance partagée et du développement responsable, offrant ainsi à la Francophonie l'opportunité d'entrer en précurseur dans la seconde phase déterminante que sera l'après CdP21. Elle rappelle que l'accord universel souhaité ne prendra toute sa portée que si les 100 milliards de dollars annuels de financement sont trouvés, à compter de 2020. Elle appelle la communauté francophone à rester mobilisée et vigilante, afin que ces montants représentent un apport effectif, destiné en particulier à l'adaptation et aux transferts de technologie au profit des pays les plus démunis. Elle estime que cet effort sans précédent devra

s'articuler avec le financement du programme de développement durable pour l'après-2015, dans la ligne du consensus adopté lors de la conférence d'Addis Abeba en juillet. En outre, les orientations de l'accord devront être partagées et mises en œuvre par l'ensemble des acteurs non-étatiques, qu'il s'agisse des entreprises, du monde associatif ou des collectivités locales, dans le cadre de l' « Agenda des solutions », qui permet l'échange et le partage des bonnes pratiques sur les cinq continents.

Elle appelle les États et gouvernements membres à être plus offensifs, à faire mieux valoir leur créativité et leurs solutions francophones, en réaffirmant que l'accord universel que la Francophonie appelle de ses vœux ne prendra toute sa portée que si ses orientations sont partagées et mises en œuvre par l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et particulièrement les jeunes. Elle rappelle que la Francophonie a, d'ores et déjà, voulu entendre et consulter ces derniers en lançant, en mars, la campagne « J'ai à cœur ma planète », à laquelle ils ont été plus de 10 000 à participer. Elle indique avoir reçu à New York, quelques jours auparavant, l'« Appel » qu'ils ont rédigé et qu'elle s'est engagée à remettre aux chefs d'État et de gouvernement, à Paris. Elle termine en assurant que, durant cette marche vers la conférence de Paris, l'OIF et les opérateurs continueront d'être aux côtés des États et gouvernements. L'IFDD est mobilisé depuis plusieurs mois afin de fournir l'accompagnement technique nécessaire aux négociateurs francophones, mais aussi à l'élaboration des contributions nationales. Ce soutien continuera à Paris, dans la dernière ligne droite de la négociation, et au-delà. De même, s'agissant du volet linguistique, elle garantit que l'Organisation mettra tout en œuvre pour faire respecter le multilinguisme et l'usage de la langue française dans la négociation.

- **Débats**

**Le représentant du Vietnam**, évoquant les conséquences générées par les changements climatiques telles que la fonte des glaces, l'élévation du niveau de la mer et les grands risques menaçant tous les pays, sans distinction de taille ou de richesse, estime que le développement durable relève de responsabilités communes. Il se réjouit de constater les premiers résultats encourageants des négociations, après plus de vingt ans sans issue, et espère que 2015 sera une année charnière au regard des efforts déployés. Le Vietnam se félicite des efforts et des contributions apportées par la Francophonie dans la détermination des objectifs du développement durable. Il rappelle que son pays est classé parmi les pays les plus touchés par le changement climatique, notamment par l'élévation du niveau de la mer. Il estime nécessaire de prendre des engagements plus fermes dans les négociations internationales sur le changement climatique et à travers les plans nationaux d'adaptation ou la mise en place de mesures effectives de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il réitère la volonté de son pays de coopérer étroitement avec la Francophonie et avec la communauté internationale pour la CdP21 et l'atteinte des objectifs du développement durable. Enfin, il soutient pleinement l'adoption de la résolution de la CMF sur les enjeux de cette conférence.

**Le Coordinateur national pour la Francophonie auprès du ministère des Affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)** rappelle que les effets négatifs du changement climatique sont principalement dus à la croissance rapide et irresponsable sans prise en compte de la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Afin de préserver la planète pour les générations futures, il estime nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais du développement de l'économie verte et de l'énergie renouvelable. Se félicitant que la famille francophone s'est pleinement engagée dans le cadre de la déclaration du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Dakar, il informe la CMF que son pays a été l'un des premiers de la région de l'Europe du Sud-Est à avoir soumis sa contribution nationale à l'atténuation des changements climatiques : son objectif est de réduire, d'ici 2030, les émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles de 30%, ou de même 36% dans un scénario encore plus ambitieux par rapport au scénario de référence. Il indique que l'ERYM, en tant que partie à la Convention des Nations unies sur les changements climatiques, soutient pleinement le processus de

négociation d'un accord global lors de la Conférence de Paris. Il déclare que toutes les parties devront apporter leurs contributions sur des bases justes et équitables, conformément à leurs possibilités et spécificités, afin de réaliser l'objectif global de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une augmentation du réchauffement climatique de plus de 2°C. Il informe par ailleurs la Conférence que dans le cadre de la présidence de l'Initiative centre-européenne (« CEI ») assurée par son pays une conférence régionale sur le thème « Vers le sommet du climat à Paris en 2015 – les défis des pays membres de la CEI », sera organisée le 6 novembre 2015. Le but de cet événement sera de renforcer la coopération dans le domaine du climat entre les membres de cette organisation, dont certains sont aussi membres de la Francophonie, et de permettre des échanges de vues à la veille du Sommet de Paris.

**Le ministre des Affaires étrangères de la principauté d'Andorre** félicite Madagascar pour le choix du thème du prochain Sommet de la Francophonie et salue l'alignement de l'OIF avec les ODD présentés récemment à l'occasion du Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York, ainsi que l'appel à la mobilisation de la Secrétaire générale sur cette question. Présentant les initiatives développées en Andorre, dont 60% du PIB sont liés aux activités engagées dans le tourisme, les sports d'hiver et la mise en valeur de pratiques naturelles, il fait état de la création d'un ministère de l'environnement et du développement durable chargé de coordonner les actions des différents ministères, l'objectif affirmé étant de réduire de 37% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Un travail est également mené en partenariat avec l'université de Toulouse sur l'élaboration d'un marché carbone. Andorre développe en outre un nouveau modèle visant à plus d'efficacité énergétique à travers des programmes de subventions et financements privilégiés inclus dans les budgets 2015 et 2016. Un processus de participation publique pour la rédaction de la stratégie d'adaptation climatique a été lancé et devrait voir ses fruits d'ici la fin de l'année 2015. En qualifiant de particulièrement préoccupants les effets du réchauffement, déjà sensibles sur la chaîne des Pyrénées, le ministre réitère la nécessité d'une mobilisation globale et rapide.

**La ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Canada-Québec** félicite la Secrétaire générale pour son discours passionné sur cette question et remercie la France pour son exposé portant sur les enjeux de la conférence Paris Climat 2015 qui interpellent tous les acteurs de la communauté internationale afin de faire de ce grand rendez-vous un véritable succès. Elle exprime le soutien du Québec à la résolution portant sur les enjeux de la CdP21, convaincue du rôle que peuvent jouer les États fédérés. Elle croit également que l'un des moyens d'y parvenir est de fixer un prix au carbone, afin de donner le signal aux acteurs économiques de tenir compte des coûts environnementaux, sociaux et économiques des émissions de carbone dans leurs activités quotidiennes. Le Québec a ainsi mis en place un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre qui couvre l'ensemble de son économie. De plus, le Premier Ministre du Québec a dévoilé récemment le nouveau Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, qui comprend 35 mesures visant notamment à encourager l'utilisation de véhicules électriques, développer des solutions novatrices dans le transport des marchandises, intensifier les efforts en matière de recherche et développement, et soutenir la commercialisation et l'exportation de produits québécois novateurs. La ministre salue le travail remarquable de l'IFDD, avec lequel les experts québécois collaborent régulièrement, en soulignant son rôle clé dans l'atteinte des objectifs que se sont fixés les chefs d'État et de gouvernement en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

**Le représentant personnel du président de la République du Gabon** rappelle que la question du changement climatique préoccupe au plus haut point les autorités de son pays depuis septembre 2012, date à laquelle le Président Ali Bongo Ondimba a décidé de consacrer 11% du territoire du Gabon à la préservation de l'environnement en créant treize parcs nationaux, pour un pays couvert à 85% par une dense forêt. En prenant une part active

à la préparation de la CdP21, le Président s'est montré fidèle à sa vocation précoce de lutte contre les changements climatiques. À l'heure où la question du changement climatique est admise comme un problème global, le Gabon a renforcé sa politique de lutte contre les effets du changement climatique en créant, cinq ans auparavant, un Conseil national Climat. Il a par ailleurs été parmi les premiers pays de l'espace francophone à publier sa contribution. De plus, le Gabon a créé une Agence d'études spatiales, inaugurée le 29 août 2015 en présence de la Secrétaire générale de la Francophonie, qui permettra d'observer, collecter et gérer les données environnementales et climatiques, en se fixant l'objectif de réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 ; les autorités gabonaises se proposent de mettre à disposition ces données à tous les pays du bassin du Congo, du Golfe de Guinée et au-delà, l'Agence ayant une capacité pour couvrir 23 pays. Enfin, le représentant personnel réitère le soutien du Gabon à la résolution.

**La représentante du Cabo Verde** félicite l'OIF et ses réseaux et encourage une participation active de la famille francophone dans le processus international de concertation conduisant à la CdP21. Elle remercie l'OIF pour son soutien à la consolidation des capacités institutionnelles de certains pays membres et en particulier l'IFDD pour son appui à la préparation des contributions nationales. Elle se dit convaincue que la solidarité francophone continuera de peser en faveur d'un accord universel ambitieux et équilibré, qui tienne compte des éléments essentiels pour les petits Etats insulaires en développement, s'agissant notamment des transferts de technologies, des mesures d'adaptation et d'atténuation et de la limitation du réchauffement à 1,5°C. Elle salue l'implication de la France, qui a fait du succès de la Conférence une priorité nationale, et assure que le Cabo Verde poursuivra son action dans cette perspective.

Le président remercie les intervenants pour leurs riches contributions qui confirment une préoccupation partagée pour les enjeux des changements climatiques ainsi que leur volonté de mobilisation pour y répondre efficacement. Il est pris bonne note, par ailleurs, des observations soulevées sur les différents projets de résolutions thématiques, dont il sera tenu compte au moment de l'adoption des décisions.

## **7. VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie (Abidjan, 2017)**

**Le représentant de la Côte d'Ivoire** fait le point sur les VIII<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, qui se tiendront à Abidjan du 21 au 30 juillet 2017. Il annonce la distribution d'un document contenant l'essentiel des informations à ce sujet et la projection d'un court film de présentation. Il souligne l'importance accordée à ces Jeux par le Président de la République, comme le montre la composition du comité national d'organisation, présidé par le Premier ministre assisté de trois vice-présidents : le ministre de la Culture et de la Francophonie, le ministre des Sports et des Loisirs et le gouverneur du district d'Abidjan. Il indique qu'après les soubresauts politiques marqués par la crise post-électorale ayant, en 2011, causé de nombreuses pertes humaines, son pays a fait de la recherche de la paix une religion. En affirmant que la paix et la sécurité sont aujourd'hui une réalité en Côte d'Ivoire, il se félicite qu'en conséquence, le tourisme et les investissements soient en hausse. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire est prête à recevoir jusqu'à 4 000 participants aux Jeux d'Abidjan.

## **8. Communications des Membres associés et des Observateurs**

**L'ensemble des intervenants** ont remercié le pays hôte pour la qualité de son accueil et la parfaite organisation de ces instances, et félicité la Secrétaire générale pour son action à la tête de l'Organisation.

**La représentante de la Slovénie** souligne les événements de haut niveau organisés à New York par la présidence sénégalaise à l'automne, notamment la concertation ministérielle et la manifestation francophone sur le développement durable, qui témoignent du rôle important

que l'OIF tient dans ce domaine ; les actions menées avec l'IFDD montrent que les acteurs de la Francophonie se sont mobilisés pour atteindre un accord ambitieux et durable à Paris. Elle soutient l'engagement résolu de l'OIF en faveur des ODD et du programme de développement pour l'après 2015 et salue tous les engagements de la Secrétaire générale à cette fin, mentionnant en particulier l'appel des jeunes présenté en marge de l'Assemblée générale de l'ONU qui a suivi le lancement par la Secrétaire générale d'une grande campagne sur le développement durable auprès de la jeunesse francophone. Elle se félicite que cette 31<sup>e</sup> CMF ait mis l'accent sur la paix, la tolérance et la protection des droits de l'Homme. Elle informe que son gouvernement, très attaché aux droits de l'Homme, a pris la décision de faire acte de candidature au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2016-2018 et sollicite le soutien des membres de la famille francophone. Elle se félicite des efforts de l'OIF en faveur du maintien de la diversité linguistique et fait observer que la Slovénie œuvre pour que la langue française trouve toute sa place, y compris au sein de l'administration slovène. Elle relève à cet égard de la signature, par son pays, ce 10 octobre, du mémorandum de partenariat relatif à l'initiative francophone nationale 2015-2018 dans le cadre du programme sur le français dans les relations internationales. Elle souligne l'utilité de la mise en œuvre de ce programme dans les pays observateurs et se réjouit de la future coopération avec l'OIF.

**Le représentant du Mexique** rappelle que son pays a rejoint l'OIF à l'occasion du Sommet de Dakar, séduit par la grande diversité des sujets qui convergent vers un objectif : œuvrer en faveur du bien-être des sociétés dans la solidarité et la promotion des valeurs communes dont la langue française est l'essence et le véhicule. Le Mexique a ainsi pu identifier des domaines de coopération pertinents. Il signale qu'en mars 2015, la semaine de la Francophonie s'est tenue pour la première fois au Mexique. En outre, le Mexique est disposé à partager l'expérience de sa transition vers la démocratie et vers la construction de l'État de droit dans toutes ses formes, par le biais, par exemple, de la coopération en matière électorale. La consolidation de la démocratie au Mexique a également créé les conditions permettant d'aboutir à des pratiques de bonne gouvernance et de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, même si de nombreux défis doivent encore être relevés, notamment grâce à l'aide du système international de protection des droits de l'Homme. Le Mexique approuve les actions en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination et considère que l'égalité entre les sexes concerne toutes les politiques en faveur du développement durable, raison pour laquelle le Mexique a fortement insisté pour que les ODD s'inspirent d'une lutte contre toutes les formes d'exclusion. Il souligne la contribution que peut apporter la Francophonie en tant qu'espace de respect, de tolérance et de diversité pour aborder le phénomène des migrations dans une approche qui tienne compte des contributions des migrants à la prospérité des sociétés d'accueil. Il se félicite par ailleurs que la CMF se soit penchée sur le sujet des changements climatiques et témoigne de la volonté de son pays, premier pays en développement à avoir présenté des contributions déterminées au niveau national, de parvenir à un accord global effectif et ambitieux lors de la CdP21, tout en appelant à un financement approprié, notamment à travers le Fonds vert, créé en 2010 à l'initiative du Mexique.

**Le représentant de Chypre** rend hommage à la richesse culturelle de l'Arménie, dont l'histoire est marquée par des moments de splendeur et de malheurs, et se dit profondément touché par le monument en mémoire du génocide, témoignage de la souffrance du peuple arménien. Il rappelle que la CMF se tient alors que la violence s'accroît dans le monde avec une cruauté désolante, causant des victimes civiles innocentes ainsi que des migrations et des exodes massifs. Il estime que le système prévu par la Charte des Nations unies, insuffisant pour y faire face, souligne l'urgence de participer activement à un effort urgent et collectif pour combattre cette forme de violence et à une solidarité d'accueil des milliers de réfugiés. Au-delà de cette violence, le plus grand danger lui semble lié aux changements climatiques, causés par la cupidité humaine, qui risquent de rendre la planète inhabitable. Les effets irréversibles d'une dégradation réelle et accélérée exigeant la coopération de tous, il juge nécessaire, à quelques semaines de la CdP21, que l'OIF et ses membres accroissent leurs efforts pour parvenir à un accord international englobant les aspects techniques, économiques et politiques

et éviter un échec dont les conséquences seraient ressenties au niveau économique, climatique et géographique ; il rappelle les propos du Secrétaire général de l'ONO qui affirme que « nous n'avons ni plan B ni planète B ». Il souligne dans ce contexte le rôle singulier de l'OIF qui englobe une diversité de cultures, d'économies et d'origines géographiques tout en constatant avec satisfaction l'engagement déterminé de la Secrétaire générale.

**Le représentant de la Pologne** rappelle l'importance qu'attache son pays au développement des relations avec l'OIF, au partage des valeurs de promotion de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, à l'accompagnement des pays sortant des crises politiques ainsi qu'à la protection de la diversité culturelle et linguistique, qui prennent une signification particulière en période de crise migratoire. Consciente de ces défis qui s'imposent tant à l'Est qu'au Sud de l'Europe, la Pologne est convaincue que seule la coopération de l'ensemble de la communauté internationale permettra de construire un monde meilleur, sans guerres ni conflits. Dans ce contexte, la Pologne a proposé sa candidature comme membre non-permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Elle souhaiterait également approfondir sa coopération avec l'OIF et avec chacun de ses pays membres. Le représentant encourage la Secrétaire générale à continuer de s'appuyer sur les principes francophones fondés sur le partenariat et le respect mutuel et l'assure que la Pologne participera activement dans leur mise en œuvre.

**Le représentant de la Hongrie** signale l'existence, dans son pays, d'une importante communauté arménienne officiellement reconnue et qui dispose, aux termes de la nouvelle constitution, d'un statut d'observateur à l'Assemblée nationale de Hongrie. Évoquant les termes du Secrétaire général Abdou Diouf, à l'occasion d'un précédent Sommet, qualifiant la Hongrie d'observateur de l'OIF « particulièrement engagé », il indique que son pays est présent dans la promotion de la Francophonie dans un grand nombre de domaines. Au plan institutionnel, l'un des Secrétaires d'État du ministère des Affaires étrangères est également Commissaire ministériel chargé de la Francophonie. A Paris, au sein de l'ambassade, un poste de diplomate spécialement chargé de suivre les questions relatives à la Francophonie a été créé cette année. S'agissant de la lutte contre les organisations terroristes et la stabilisation des zones fragilisées, il souligne qu'un contingent hongrois de 150 militaires présent à Erbil, au Kurdistan irakien, pour participer à la sécurisation du site, étendra prochainement son activité à la formation des personnels locaux. S'agissant de la promotion du développement durable, son pays souhaite le plus large succès à la CdP21 ; l'ambassadeur confirme que le Président de la République lui-même sera présent à Paris le 30 novembre. Enfin, il se réjouit d'avoir pu signer la veille le mémorandum de partenariat relatif au programme « le français dans les relations internationales ». Il salue les prises de position de la Secrétaire générale en temps réel et ses actions en faveur de la visibilité de l'OIF.

**Le représentant du Costa Rica**, après avoir excusé l'absence du vice-ministre des Affaires étrangères et du Culte du Costa Rica pour des raisons d'agenda, exprime l'honneur que représente cette première participation à une CMF depuis l'entrée de son pays à l'OIF comme Observateur en novembre 2014. Malgré les graves problèmes auxquels le Costa Rica doit faire face, tenant au développement urbain, à la pauvreté et aux inégalités, il met l'accent sur les avancées de son pays. Ainsi, depuis la deuxième moitié de XX<sup>e</sup> siècle, l'État a privilégié les dépenses en matière de santé et d'éducation. L'enseignement de la langue française est devenu obligatoire. L'abolition constitutionnelle des forces armées au Costa Rica en 1949 lui a permis de baser sa force de défense dans le cadre du droit international. La peine de mort a été abolie dès 1882. En ce qui concerne la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, 26% de la superficie du pays est dédiée à des parcs nationaux, dont un tiers en tenant compte des zones protégées indigènes et des réserves privées. La couverture forestière a notablement augmenté pour avoisiner 56% de la superficie du pays. La production électrique du pays provient à 98% de sources renouvelables. Pour terminer, il souligne que la contribution nationale présentée dans le cadre de la CdP21 a été qualifiée récemment par la presse comme la plus ambitieuse de l'Amérique latine et parmi les plus ambitieuses au monde. Le Costa Rica aspire à atteindre une neutralité carbone pour 2021 et le plan climat

qu'il a adopté n'a pas été conditionné à une aide financière extérieure. Ainsi, sans être exemplaire, son pays présente des points remarquables susceptibles d'être un point de départ pour sa contribution en Francophonie.

**Le représentant de la Géorgie** souligne la pertinence des thèmes de la CMF dans le contexte international. Il rappelle que son pays, observateur depuis 2004, attache une grande importance à la coopération avec l'OIF, avec laquelle il partage les valeurs de diversité culturelle et de dialogue interculturel pour la consolidation de la paix. Il souligne la collaboration étroite de la Géorgie avec l'AUF qui a contribué aux activités d'un certain nombre d'étudiants et de chercheurs géorgiens. Il réitère le plein soutien de son pays à l'OIF pour son action en faveur de la paix, de la démocratie et de la protection des droits de l'Homme et souligne l'importance de l'éducation à la citoyenneté dans la formation de la jeunesse, favorisant le développement d'un esprit de tolérance et de dialogue. Convaincu de la nécessité de renforcer le dialogue avec la jeunesse, il salue les démarches entreprises par l'OIF et encourage la recherche de voies pour favoriser la participation des jeunes de différents États et gouvernements membres de l'OIF à la vie des institutions de la Francophonie. Il exprime également les préoccupations de son pays tenant aux conséquences dramatiques des changements climatiques, notamment sur la santé et le patrimoine naturel. Il salue les actions déployées par tous les acteurs de la Francophonie dans ce domaine tout en soulignant l'enjeu vital que représente le succès de la CdP21. Par ailleurs, il remercie l'OIF et chacun de ses membres pour leur appui à l'intégrité territoriale de la Géorgie, qui se reflète dans différents documents adoptés par les instances. Relevant l'importance de l'OIF dans le règlement des crises, il salue les valeurs d'indépendance, d'inviolabilité des frontières et de respect des droits et des libertés.

**La représentante de la Slovaquie** fait part du plein soutien son pays à l'action politique, diplomatique et économique de la Francophonie et salue les initiatives déployées au service de la paix, de la démocratie et de l'État de droit, spécialement en une période de crises sécuritaires et humanitaires graves, de situations de guerres civiles, de transitions difficiles, de crises migratoires et de menaces du terrorisme. Elle salue la mobilisation de la Francophonie au Sommet des Nations unies sur les objectifs du développement durable le 25 septembre à New York et en vue de la CdP21 à Paris. Présente à New York aux côtés de l'OIF, la Slovaquie s'engage à déployer tous ses efforts pour que la Conférence climatique aboutisse à des résultats concrets et à l'adoption d'un accord universel, fort et obligatoire pour un monde sans carbone et sans pauvreté. La représentante souligne l'importance que la Slovaquie attache à l'assistance de l'OIF, en particulier de sa direction de la langue française et de la diversité linguistique en matière de formation en français, qui a permis le perfectionnement de centaines de fonctionnaires publics slovaques. Elle se réjouit que la commission de sélection de l'OIF ait retenu le projet de l'initiative nationale et salue la signature, la veille, du Mémoire de partenariat pour les années 2016-2018. Elle indique que la Slovaquie met l'accent sur le français de la diplomatie et des relations internationales en préparation de la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne en 2016 et s'engage à renforcer la visibilité de l'appartenance de la Slovaquie à l'OIF à cette occasion. La Slovaquie envisage par ailleurs d'organiser en 2017 le séminaire régional de partage d'expériences de la présidence slovaque du Conseil de l'Union et, en 2018, un séminaire portant sur la réforme du secteur de la sécurité, domaine dans lequel la Slovaquie a acquis une expertise importante dans le cadre de l'ONU.

**Le vice-ministre des Affaires étrangères du Kosovo** signale la participation d'artistes francophones à la semaine de la Francophonie organisée dans son pays, les ambassades kosovars ayant par ailleurs pris part aux célébrations de par le monde. Il annonce qu'au cours de l'année écoulée, le nombre de fonctionnaires francophones du ministère des Affaires étrangères a triplé tandis qu'ont été publiés des documents officiels en français. Évoquant les situations difficiles dans plusieurs parties du globe, il rappelle qu'il y a quinze ans, les Kosovars ont été victimes d'un conflit ethnique. Il témoigne avoir été lui-même réfugié de guerre, comme un million de ses compatriotes. Se réjouissant que la situation ait radicalement changé dans

son pays, qui est aujourd'hui une république séculaire et démocratique qui s'ouvre au monde et poursuit ses efforts en vue de l'intégration dans l'Union européenne, il affirme que le Kosovo croit fermement en la réconciliation ; à cet égard, il signale qu'un dialogue a été entamé avec ses voisins du Nord. Il lance un appel aux États et gouvernements membres de la Francophonie pour qu'ils soutiennent la demande d'adhésion du Kosovo à l'Unesco, qui constituerait un instrument de plus pour la consolidation de la paix à travers l'éducation, la science et la culture, en notant que la Francophonie est aussi un parfait exemple de coopération dans ces domaines. Il déclare que les positions différentes en ce qui a trait à la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo ne doivent pas empêcher le dialogue, les échanges de vue et le travail en commun pour la paix. Enfin, il réitère la reconnaissance de ses autorités pour l'adhésion du Kosovo à la Francophonie.

**Pour la représentante de la République tchèque**, les nombreuses crises de l'année écoulée montrent que les valeurs de la Francophonie sont plus que jamais d'actualité. Elle évoque l'objectif de l'altérité, concept qui est au cœur de l'engagement de la République tchèque en tant qu'Observateur depuis 1999. Elle estime que la promotion de la langue française constitue un atout pour la sauvegarde du multilinguisme, lui-même essentiel au respect de l'altérité, source des valeurs portées par la Francophonie. Elle relève qu'aujourd'hui, autant de jeunes Tchèques vont étudier en France que de jeunes Français font le chemin inverse, ce qui est aussi le cas avec la Belgique. Environ 30 000 élèves du secondaire apprennent le français sur 400 000 enfants scolarisés, mais avec une implication importante des institutions où cet enseignement est proposé. Au titre de la formation continue, la représentante cite en exemple les « cafés francophones » organisés par le ministère des Affaires étrangères. Elle informe par ailleurs la CMF que sa délégation a initié des réunions entre des représentants de l'OIF et les Observateurs, se réjouissant que la volonté de ces derniers de contribuer davantage aux travaux soit accueillie favorablement et que les groupes de travail sur le français dans la vie internationale et sur la diversité culturelle leur soient désormais ouverts. Elle conclut en mentionnant la réunion thématique sur la CdP21 ouverte aux 80 Membres de plein droit et associés ainsi qu'aux Observateurs de l'OIF, qui a apporté un éclairage significatif pour la préparation de tous à cette conférence.

**Le ministre des Affaires étrangères de Lettonie** se réjouit du rôle croissant joué par la Francophonie sur la scène mondiale. Il apprécie l'engagement de l'OIF aux côtés des autres acteurs internationaux dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. À ce propos, l'année 2015 lui paraît cruciale, comme en témoigne la tenue de trois conférences de l'ONU : le Sommet post-2015, la 3<sup>e</sup> Conférence internationale sur le financement du développement et la CdP21. Convaincu que l'adoption par la Conférence de Paris d'un nouvel accord sur le climat contribuera de manière significative à la mise en œuvre des ODD, il se félicite que l'OIF mobilise le monde francophone et souligne la responsabilité de tous ses membres pour parvenir à un accord juridiquement contraignant. Il indique que la Lettonie prête aussi une grande attention aux crises politiques dans l'espace francophone, en exprimant son soutien au développement des pays concernés. Il signale ainsi sa contribution aux missions de l'Union européenne au Mali et en Centrafrique, et son intention de s'engager aussi dans la Minusma à partir de 2016. Il souligne par ailleurs que la vague de migration en provenance de pays en situation de conflit vers l'Europe est devenue un défi humanitaire majeur, qui demande une solution globale à long terme. Heureux d'avoir pu signer la veille un mémorandum de partenariat relatif à l'initiative francophone nationale avec l'OIF, il conclut en préconisant une approche multilingue pour le renforcement du partenariat entre différents pays et la diminution de la haine et de l'intolérance au niveau mondial.

Évoquant un monde bouleversé par des conflits et l'instabilité, **le représentant de l'Uruguay** déclare que son pays partage les valeurs de la Francophonie et se félicite de l'action de l'OIF pour promouvoir la démocratie, la paix, la sécurité, les droits de l'Homme et le développement durable. Il saisit l'occasion pour solliciter l'appui des États membres de la Francophonie à la

candidature de l'Uruguay au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2016-2017 lors des élections qui auront lieu à l'ONU dans les jours qui suivent.

**Le représentant du Monténégro** remercie l'Organisation pour la possibilité offerte aux Observateurs de participer et de contribuer aux sujets, d'une grande importance, dont elle traite. Ayant obtenu le statut d'Observateur en 2011, le Monténégro a entamé à la même époque une communication intensive avec l'Union européenne. Le représentant constate que ces deux organisations préconisent les mêmes valeurs qui, par conséquent, figurent en bonne place parmi les priorités du Monténégro. Il signale l'intensification des réformes engagées par son gouvernement pour concrétiser l'idéal d'une société ouverte, démocratique et inclusive, avec l'adoption et l'application d'actes juridiques, et son engagement dans le processus de développement institutionnel mettant l'accent sur la primauté du droit. D'autre part, il se félicite du renouvellement du mémorandum relatif à la promotion de la langue française dans les relations internationales, qui vise le renforcement des compétences linguistiques des diplomates et des fonctionnaires du Monténégro. En écho à la crise actuelle en Syrie, il rappelle qu'à l'époque de la guerre des Balkans, les réfugiés et les personnes déplacées représentaient un cinquième de la population totale. Il annonce par ailleurs le dépôt à la CdP21 de la contribution nationale du Monténégro, qui projette de réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter de 33% le recours aux énergies renouvelables à l'horizon 2020. Signataire de tous les accords pertinents dans ce domaine, son gouvernement continuera de contribuer pleinement à toutes les initiatives sur ces questions.

**Le vice-ministre des Affaires étrangères de Lituanie** considère la Francophonie comme l'un des pôles importants de promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de la diversité linguistique et culturelle. Attaché à ces valeurs, son pays cherche à les promouvoir dans toutes les organisations dont il est membre, y compris dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies. Il salue les thèmes de la CMF : dialogue et prévention des conflits et du génocide, et lutte contre les changements climatiques. Il se réjouit que des préoccupations similaires sous-tendent les programmes de l'OIF et l'agenda pour le développement durable qui, notamment, consacre le rôle des femmes dans la prévention des conflits. Enfin, il souligne la nécessité de parvenir à un accord contraignant à la Conférence de Paris sur le climat.

**La représentante de la Serbie** salue et soutient le rapport présenté par la Secrétaire générale au titre de l'action politique de l'Organisation ainsi que l'ensemble des initiatives déployées au service de la paix, de la démocratie, des droits et des libertés, valeurs que son pays partage. Sans revenir sur la position officielle de la Serbie concernant l'adhésion du Kosovo en tant qu'Observateur, elle signale que cette position a été communiquée à sa demande par le secrétariat à l'ensemble des pays membres et des observateurs. Elle soutient les programmes de l'OIF, notamment la dimension régionale de la programmation ainsi que les actions menées dans le domaine du développement durable. À ce sujet, elle mentionne la participation de la Serbie à la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Préoccupée par la crise migratoire, elle estime que l'Organisation a un rôle important à jouer pour résoudre ce problème à ses racines. Elle appuie les projets de résolutions soumis à la CMF, y compris celui relatif aux enjeux des changements climatiques. Elle apprécie l'appui de l'OIF pour le renforcement de la langue française dans son pays, à travers la signature d'un mémorandum pour la période 2016-2018. Par ailleurs, la Serbie est déterminée à mener à bien son processus d'adhésion à l'Union européenne.

Après avoir exprimé sa gratitude à l'OIF et à ses membres pour l'attention portée à l'annexion de la Crimée, **le représentant de l'Ukraine** salue l'attribution du prix Nobel de la paix au Quartet tunisien, qui démontre le rôle de l'adhésion de la société civile et du consensus national pour qu'advienne une société démocratique. Il se réjouit de la campagne en cours qui permettra à plusieurs Observateurs de l'OIF de siéger au Conseil de sécurité de l'ONU en janvier 2016 et remercie les États membres de l'OIF de soutenir la candidature de l'Ukraine. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, il déclare que son pays contribuera à tous les efforts de la communauté

internationale, qui doivent être menés par tous les membres. Il s'étonne des actes terroristes financés par la Russie à l'égard de ses voisins, qu'il qualifie de politique irresponsable de la part d'un membre du Conseil de sécurité. Enfin, il souhaite un bon déroulement du scrutin présidentiel en Guinée et en Côte d'Ivoire, en notant que l'Organisation a beaucoup fait pour le rétablissement des institutions démocratiques dans ces pays en sortie de crise.

À l'issue de ce tour de table, **le Président** remercie les représentants des États associés et des Observateurs pour leurs communications, qui témoignent de leur attachement aux valeurs et aux principes qui fondent l'Organisation.

## **9. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

Le premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon, très sensible à l'accueil des autorités d'Arménie, souligne la profondeur des liens qui unissent le peuple arménien à la Francophonie. Présentant les conclusions des plus récents travaux de l'APF, il rappelle que cette assemblée consultative rassemble 83 parlements qui, par l'élaboration des lois qui régissent le « vivre ensemble » et par le contrôle qu'ils exercent sur leurs gouvernants, contribuent à la vie démocratique des États. Des milliers de parlementaires travaillent au quotidien, sur le terrain, auprès des populations, à faire en sorte que chaque communauté puisse faire entendre sa voix et représentent, selon les propos de la Secrétaire générale à l'occasion de la 41<sup>e</sup> session annuelle de l'APF en juillet 2015 à Berne, une « passerelle privilégiée entre la Francophonie et ses peuples ». Cette relation unique leur a permis de travailler ensemble à défendre et promouvoir l'usage de la langue française, à plaider pour le développement durable, à faciliter l'accès à l'éducation, à contribuer au développement de la démocratie ou encore à la protection des droits de la personne. Les membres de l'APF ont même parfois été les précurseurs dans les combats de la Francophonie, à l'instar de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il expose ainsi que plus de 15 ans auparavant, à Libreville, il présentait pour la première fois devant la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF un rapport sur les défis que constituait pour la diversité culturelle l'accélération des phénomènes de mondialisation. Rapidement interpellés par ce nouvel enjeu, les parlementaires francophones avaient formulé à l'intention des chefs d'État et de gouvernement francophones la recommandation suivante : « faire adopter au sein d'une instance spécifiquement responsable de promouvoir la diversité culturelle, telle l'Unesco, le principe d'une convention internationale ou d'un autre instrument international consacré à la diversité culturelle ». Évoquant le chemin parcouru depuis, il souligne le rôle joué par la Francophonie et par les parlementaires francophones dans l'élaboration, puis l'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dont le 10<sup>e</sup> anniversaire est célébré cette année. Au-delà de la vigilance nécessaire pour s'assurer de la mise en œuvre de cet instrument juridique international et de son adaptation aux évolutions de la société, notamment aux défis du numérique, il salue un succès fondé sur la mobilisation de la Francophonie et de ses parlementaires, qui sera à nouveau mise au défi lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques de Paris, laquelle devra être l'occasion d'utiliser la force de la solidarité francophone – cette fraternité qui transcende le nord et le sud, l'exécutif et le législatif – pour affronter les grands enjeux en la matière. Réitérant l'engagement des parlementaires francophones dans la recherche de réponses durables aux menaces qui pèsent sur l'environnement, dont les contours ont été définis à Brazzaville, en 2014, à l'occasion de la Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques, il rappelle que les parlementaires francophones promettent, dans la déclaration finale, d'assumer, aux côtés des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile, leur part de responsabilité dans la définition et la mise en œuvre d'une réponse commune à ce défi. Il souligne la responsabilité des parlements dans la mise en place de mesures législatives et réglementaires adaptées, jalons essentiels pour agir concrètement contre les changements climatiques. Dans cette perspective, l'APF, en collaboration avec l'IFDD, organise chaque année un séminaire parlementaire sur l'environnement. Bien qu'il revienne avant tout aux États et gouvernements de trouver un accord

équilibré sur le climat à Paris, il apparaît impératif pour les parlementaires francophones que les principes suivants figurent dans l'accord : l'intensification des transferts de technologie et de savoir-faire envers les pays les plus vulnérables, l'accompagnement des pays en voie de développement par des actions concrètes et des engagements financiers ainsi que l'utilisation de sources de financement diverses, notamment les financements innovants, comme la taxation du carbone et l'implication du secteur privé. Soulignant que les parlementaires sont des acteurs incontournables dans l'atteinte de ces engagements, il considère que l'APF constitue le véhicule de mobilisation idéal que les États et gouvernements membres ne doivent pas hésiter à employer. Outre le dialogue des cultures et le développement durable, il mentionne la démocratie comme l'un des piliers sur lesquels repose la pacification du monde. De même, si les élections sont un moment charnière dans la vie démocratique des États, l'APF est convaincue que ce qui se passe entre les élections est tout aussi important et que certains constituants de la démocratie ne peuvent faire l'objet de concessions, tels que le respect de la volonté du peuple. Citant les propos de l'auteure vietnamienne Duong Thu Huong affirmant que « aucune haine n'est plus implacable, plus sacrée, que celle d'un peuple à qui on a ravi sa liberté », il estime que seul l'établissement d'un dialogue politique libre et ouvert à toutes les composantes de la société – en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux minorités – permet la construction d'un monde stable et sécurisé. Le respect des institutions, au premier rang desquelles le Parlement, ainsi que de la Constitution s'avère tout aussi fondamental. Sur ce sujet, les parlementaires ont adopté, lors de la session de Berne, une résolution appelant les élus de l'espace francophone à « accepter de rendre le pouvoir au peuple souverain une fois leur mandat constitutionnel arrivé à terme ». Par cette résolution, ils ont aussi unanimement condamné « toute modification subreptice des Constitutions », en rappelant leur attachement à la nécessité d'un consensus entre les différents acteurs politiques et sociaux de la nation s'agissant de toute modification de la loi fondamentale d'un pays, consensus qui doit être trouvé le plus largement possible au sein du parlement. D'autre part, l'APF appuie les parlements dans le cadre de ses programmes de coopération avec le soutien constant de l'OIF et de ses parlements membres. En saluant le fait que la Francophonie associe médias, universitaires, maires, ONG et parlementaires dans la poursuite de ses objectifs, il souligne l'exemplarité de l'année 2014, qui s'est traduite par un approfondissement des relations entre toutes ces composantes francophones et un décloisonnement des sphères d'interventions au profit de la construction de synergies ; de nouvelles collaborations ont ainsi été mises sur pied et de nouveaux projets initiés. Il espère la poursuite dans cette démarche afin que Francophonie continue d'être synonyme, pour les populations de l'espace francophone, de solutions. Il termine en citant un poète franco-arménien, célèbre pour son combat contre l'obscurantisme et le nazisme, Missak Manouchian, qui a toujours lutté pour un éveil des consciences : « Que les flambeaux de la conscience éclairent nos esprits ! Que le sommeil et la lassitude ne voilent point nos âmes ! ».

## 10. Dates et lieu de la prochaine session de la CMF

**Le Président** annonce que la 32<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Antananarivo, en novembre 2016, en préparation du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

## 11. Questions diverses

**Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi** déclare que le mécanisme de prise de décisions au sein des Instances de la Francophonie doit être analysé et la notion de consensus réétudiée.

Evoquant le projet d'organisation, à Libreville, du 3<sup>e</sup> Forum mondial des femmes francophones, **le représentant du Gabon** souhaite connaître les délais impartis pour une décision à ce sujet, l'adoption de la loi des finances 2016 dans son pays étant en cours.

Sur ce dernier point, l'**Administrateur de l'OIF** indique que la tenue de ce forum fait l'objet d'un appel à candidatures en vue de décider du lieu de la réunion. La décision pourrait être prise lors de la prochaine session de la commission politique du CPF.

## **12. Examen et adoption du relevé des décisions et des projets de résolutions thématiques de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle**

La Conférence ministérielle adopte formellement le relevé des décisions de sa 31<sup>e</sup> session ainsi que cinq résolutions portant respectivement sur :

- la Francophonie, espace de paix, de tolérance, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle ;
- la prévention du génocide ;
- les enjeux de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur les changements climatiques ;
- les réfugiés et les migrants ;
- la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie.

## **13. Cérémonie de passation des pouvoirs de la présidence de la CMF**

### **13.1 Allocution du Président sortant de la CMF**

Le président sortant de la CMF rappelle que son pays, la République du Sénégal, a reçu il y a près de deux ans, de la part de la République démocratique du Congo, les pouvoirs de la présidence de la Conférence, qui a été assumée jusqu'à cet instant. Réitérant, avant de passer à son tour cette présidence au pays hôte du prochain Sommet, Madagascar, la fierté que son pays a eu à assumer cette présidence, il remercie très sincèrement toute la famille francophone pour son appui constant et particulièrement déterminant dans la préparation et la réussite du Sommet de Dakar. Transmettant le flambeau à la ministre des Affaires étrangères de Madagascar, M<sup>me</sup> Béatrice Atallah, il souhaite qu'elle conduise l'Organisation vers le renforcement et la consolidation de ses actions politiques, de sa solidarité ainsi que de la paix, de la stabilité et du développement dans l'espace francophone. Il l'assure qu'elle pourra compter sur la République du Sénégal qui sera à ses côtés pour réussir son mandat et l'œuvre exaltante de la préparation du Sommet d'Antananarivo. Il cède son siège au pays hôte du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en lui adressant, au nom de la Conférence, ses vœux de plein succès.

### **13.2 Allocution de la Ministre des Affaires étrangères de Madagascar, Présidente de la CMF**

Avec plaisir et émotion, la ministre des Affaires étrangères de Madagascar, Présidente de la CMF, exprime en premier lieu sa profonde reconnaissance à l'endroit du ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, pour la chaleur de son accueil, en associant le Président de la République d'Arménie et le peuple arménien pour leurs marques de fraternité. Elle relève combien recevoir la présidence de la CMF revêt une signification particulière dans la ville d'Erevan, qui incarne un symbole fort, la ville d'Erevan étant jumelée à celle d'Antananarivo depuis 1981. Cet événement contribuera à renforcer davantage le rapprochement entre les deux capitales et à raffermir le lien de partage et d'amitié entre deux peuples frères. Elle rend également hommage à la Secrétaire générale pour son dynamisme et son dévouement dans la conduite de sa mission, persuadée que les conditions de travail remarquables offertes tout au long de la conférence ont permis de dégager des conclusions qui contribueront à renforcer l'action de l'Organisation au service de la paix et de la stabilité ainsi qu'à renouveler et à consolider ses engagements. Elle évoque en particulier le principe de la dignité à accorder à tous les êtres humains, confirmant en écho le message de Léopold Sédar Senghor pour la paix et la prise en compte de « l'égalité de toutes les cultures » qui n'a cessé d'être au cœur des préoccupations de la Francophonie. S'adressant à la présidence sortante de la CMF, elle

félicite le ministre des Affaires étrangères du Sénégal et salue l'excellent travail accompli par son pays durant ses deux années de présidence. Elle réitère la gratitude du président de la République et du peuple malgaches pour l'honneur qui leur a été accordé d'accueillir le XVI<sup>e</sup> Sommet. Elle rappelle qu'Antananarivo a été à deux reprises impliquée dans l'approfondissement de l'idéal francophone. Ainsi, c'est en 1966 que le Président Léopold Sédar Senghor y a proposé, pour la première fois, la constitution d'une communauté francophone définie comme « une communauté spirituelle des nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou bien langue d'usage » ; Antananarivo a ainsi été le lieu où l'acte inaugural de la Francophonie a été prononcé. Puis, à l'occasion de la XXI<sup>e</sup> session de la CMF en 2005, la Charte de la Francophonie signée à Antananarivo a ouvert une nouvelle ère à la Francophonie. Elle forme le vœu que le prochain Sommet qui se tiendra en novembre 2016 soit l'occasion d'apporter un souffle nouveau à l'Organisation. En tant que présidente de la Commission de l'océan Indien, elle souhaite que ce Sommet profite à Madagascar et à toute la communauté de l'océan Indien, en saluant l'installation prochaine à Madagascar du bureau de l'OIF pour la région. Elle conclut en exprimant sa conviction que le prochain Sommet participera à poser de nouveaux jalons plus solidaires et orientés vers l'action au bénéfice de la Francophonie et s'engage à travailler en concertation avec la Secrétaire générale, l'OIF et l'ensemble des membres de la Francophonie dans un esprit de partage et d'humanisme.

La présidente déclare close la 31<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.